



Plan Communal de Sauvegarde



SOMMAIRE

1. Présentation	
Suivi des modifications	p.4
Abréviations	p.5
Présentation du PCS	p.6
Présentation du contenu	p.7
2. Organisation de la commune face à un risque majeur	p.8
Réception de l'alerte en Mairie	p.9
Organisation type des services municipaux	p.10
Poste de Commandement Communal	p.11
3. Fiches de présentation des risques majeurs	p.12
Inondations	p.13-15
Tempêtes / orages	p.16
Canicule	p.17
Grand froid – Neige – Verglas	p.18
Pandémie grippale	p.19
Risque industriel	p.20
Transport de matières dangereuses	p.21-23
4. Fiches-actions à mener par types de risques	p.24
 <u>RISQUES MAJEURS</u>	
Inondations	p.25-30
Tempêtes / orages	p.31-37
Canicule	p.38-40
Grand froid – Neige – Verglas	p.41-44
Pandémie grippale	p.45-53
Risque industriel	p.54-57
Transport de matières dangereuses	p.58-61
 <u>DYSFONCTIONNEMENT SUR UN RESEAU DE LA VILLE</u>	
Fuite de gaz	p.62-63
Dysfonctionnement sur le réseau électrique	p.64-66
Dysfonctionnement sur le réseau d'eau	p.67-69
Dysfonctionnement sur le réseau téléphonique	p.70
 <u>COMPLEMENTS</u>	
Evacuation	p.71-74
Ouvrir un lieu d'accueil	p.75-77
Gestion des décès	p.78-79

5. Alerte	p.80
Systèmes d'alerte disponibles	p.81-86
Modes d'emploi des systèmes d'alerte	p.87-95
6. Moyens de la Commune	p.96
Moyens matériels	p.97
Hébergement	p.98-105
Réquisition (modèle d'arrêté de réquisition)	p.106
7. Enjeux et vulnérabilités de la commune	p.107
Etablissements recevant du public (écoles et maison de retraite)	p.108-113
Répartition de la population dans la commune (recensement)	p.114-125
Ouvrages vulnérables (réservoirs d'eau, monuments historiques)	p.126
8. Entreprises à risques	p.127-128
9. Annexes	p.129
Numéros de téléphone utiles	p.130-132
Liste des établissements implantés à Crécy-la-Chapelle	p.133
Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle	p.134-135
Formulaire d'inscription à l'annuaire opérationnel	p.136-137
10. DICRIM	p.138

	Plan Communal de Sauvegarde SUIVI DES MODIFICATIONS	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

☞ Version n° 1 du 30 juillet 2009

Rédaction : Claire-Isabelle COQUIN (Stagiaire)

Validation : Mme JOLY (DGS) et M. LIND (Conseiller municipal)

☞ Version n° 2 de novembre 2015

Rédaction : POLICE MUNICIPALE

Validation : Mme BEAUQUESNE (DGS)

☞ Version n° 3 de décembre 2019

Rédaction : Stéphanie MANICHON (Responsable du Secrétariat général)

Validation : Nathalie BEAUQUESNE (DGS)

☞ Version n° 4 du 16 octobre 2024

Rédaction : Alexandra COUVRI (Responsable du Secrétariat général)

Validation : Franck PAILLOUX (DGS)

☞ Version n° 5 du 10 juin 2026

Rédaction : Alexandra COUVRI (Responsable du Secrétariat général)

Validation : Franck PAILLOUX (DGS)

	Plan Communal de Sauvegarde ABREVIATIONS	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

ASSAD : Association Soins et Services à Domicile

ART : Agence Routière Territoriale

CCAS : Centre Communal d'action Sociale

COD : Centre Opérationnel Départemental (cellule de crise au niveau départemental)

COS : Commandant des Opérations de Secours (officier des services de secours)

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DICRIM : Document d'Information sur les RISques Majeurs

DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

DGS : Directeur/trice général/e des services

DOS : Directeur des Opérations de Secours (le Maire ou le Préfet)

DST : Directeur/trice général/e des services techniques

ERP : Etablissements recevant du public

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PCC : Poste de Commandement Communal (cellule de crise au niveau communal)

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PM : Police Municipale

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (préfecture)

ST : Services Techniques

TMD : Transport de Matières Dangereuses

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde PRESENTATION PCS	Page 1 / 2 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Le Plan Communal de Sauvegarde est intimement lié à la notion de risque majeur. Ce dernier résulte de la confrontation entre un aléa (de type naturel ou technologique) et des enjeux humains, économiques et environnementaux. Il se caractérise tout d'abord par sa faible occurrence, ce qui explique la tendance des sociétés à ne pas le prendre en considération, estimant que la probabilité qu'un tel fait survienne, est trop faible. Mais il se caractérise également par une gravité potentielle (nombre de victimes élevé, dommages matériels conséquents...).

Dans ce domaine, le rôle du Maire est primordial. En effet, en tant que représentant de l'Etat, le Maire est légalement responsable de la police administrative de sa commune : il est de ce fait également responsable de la Sécurité civile. Le Code général des collectivités territoriales (chapitre II - article L. 2212-2) stipule ainsi que le Maire est tenu de prendre les mesures de protection des hommes et des biens qui s'imposent en cas de risque majeur.

Le Plan Communal de Sauvegarde s'avère être un outil indispensable au Maire en matière de Sécurité civile. L'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 a rendu le Plan Communal de Sauvegarde obligatoire pour les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : c'est le cas de CrécY-la-Chapelle, pour laquelle un Plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé par un décret préfectoral du 10 novembre 2006.

Un décret ministériel (décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde) est venu compléter la loi du 13 août 2004 en précisant notamment le contenu de ce document. Le Plan Communal de Sauvegarde doit ainsi comporter une évaluation des risques auxquels la commune est soumise et doit également mettre en place l'organisation de la commune face à un risque majeur. Il s'agit avant tout d'organiser l'existant (moyens humains et matériels) afin de l'adapter aux spécificités de la commune.

Enfin, ce document ne sera pleinement efficace que dans la mesure où les habitants auront connaissance des risques et du comportement à adopter en cas d'alerte. Le Code de l'environnement, dans ses articles 125-9 et suivants, reconnaît à la population un droit à l'information en matière de risques majeurs. C'est le rôle du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui permet de diffuser cette information.

	Plan Communal de Sauvegarde PRESENTATION CONTENU	Page 2 / 2 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Ce Plan Communal de Sauvegarde est constitué de plusieurs parties, organisées de la manière suivante :

- La première série de fiches a pour thème **l'organisation de la commune face à un risque majeur, de quelque nature qu'il soit**. On y trouve notamment la réception et la gestion de l'alerte en Mairie, l'organisation des services en cas de crise, ainsi que la composition du Poste de Commandement Communal (cellule de crise à l'échelle de la commune).
- On y trouve ensuite **un annuaire** rassemblant les numéros de téléphone d'urgence et les numéros de téléphone des membres du conseil municipal et du personnel municipal. Cet annuaire permet de gagner du temps lorsque la Mairie a besoin de contacter en urgence les services de secours, les services de l'Etat, les concessionnaires, les élus...
- Dans un troisième temps, le PCS s'attache à exposer succinctement **les risques majeurs** auxquels CrécY-la-Chapelle est confrontée : on y trouve tout d'abord les risques naturels, puis les risques d'épidémies et enfin les risques technologiques.
- Il s'ensuit une série de fiches qui listent **les actions à mener en fonction des différents types de risques** : les actions à effectuer face aux risques majeurs (traités dans l'ordre cité précédemment), face aux dysfonctionnements des réseaux de la commune (eau, électricité, gaz, téléphone) et face à une évacuation un hébergement d'urgence ou à un nombre de décès important dans la commune.
- Puis un ensemble de fiches consacrées aux **systèmes d'alerte** vient compléter ces fiches actions : on y trouve notamment l'inventaire des systèmes d'alerte dont dispose la commune pour alerter la population ainsi que leurs modes d'emploi.
- Le recensement des **moyens de la commune**, à la fois publics et privés, permet de savoir à l'avance sur quels moyens la commune peut s'appuyer pour gérer une crise. En cas de crise, le Maire peut être appelé à réquisitionner des moyens privés.
- La série de fiches portant sur **les enjeux et les vulnérabilités de la commune** présentent rapidement les Etablissements recevant du public, et notamment les écoles : les numéros de téléphone pour les joindre en cas d'urgence sont disponibles dans cette rubrique ainsi que le nombre approximatif d'élèves. Ces informations peuvent s'avérer utiles en cas de risque menaçant ces établissements.
- Les informations sur **les entreprises à risque** installées à CrécY-la-Chapelle ont une double utilité : connaître la nature du danger qu'elles peuvent représenter et pouvoir prévenir en urgence ces entreprises au cas où elles seraient menacées par un risque.
- Enfin, **les fiches annexes regroupent la liste des établissements implantés à CrécY-la-Chapelle et les numéros de téléphone utiles** (en cas de sinistralité, d'accident de matériel pour gérer une crise...).

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-512026-DE
Date de réception en préfecture : 11/06/2026



ORGANISATION DE LA COMMUNE FACE   UN RISQUE MAJEUR

- Organisation type
- R ception et gestion de l'alerte en Mairie
- Poste de Commandement Communal



ACCIDENT

ALERTE DONNEE EN
MAIRIE PAR :

- un t moin
- les secours
- la gendarmerie
- la pr fecture

R ception aux heures
ouvrables :

- Accueil
- PM

R ception le week-
end :

- Elu d'astreinte
- DGS

R ception aux heures non
ouvrables en semaine :

- la Maire
- le 1 r Adjoint
- DGS

RELAYER
L'INFORMATION
AU DGS

LA SITUATION
MET-ELLE EN
DANGER LA
POPULATION ?

NON

FIN DE
L'EVENEMENT

OUI

INFORMER LA
MAIRE

DECLENCHER LE
PCS

Heures ouvrables :

- DGS
- DST
- PM
- communication
- services
municipaux

CONTACTER LES
MEMBRES DES
CELLULES

Heures non

-  lu d'astreinte

Accus  de r ception en pr fecture
077-2177013-4360610-57-2026-DE
Date de r ception pr fecture : 11/06/2026



La Maire

DECIDE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES PROCEDURESLe PCC :

- * Elus référents
- * DGS
- * DST
- * PM

- centralise les informations
- reste en contact avec les secours et les équipes de sauvegarde
- prépare les décisions
- relaye les décisions du Maire

Accueil /
Communication :

- * Accueil
- * Affaires générales / Ressources humaines
- * Communication
- * Scolaire / Social
- * 1 adjoint

- réceptionne et filtre les appels provenant de l'extérieur
- accueille la population en mairie
- fournit les informations à la population
- relaye les demandes d'interventions aux ST
- appelle : la préfecture, les ERP...
- s'occupe de certains types d'alerte : affiches, panneaux lumineux...

Evaluation :

- * PM
- * DST
- * ST

- va en reconnaissance sur le terrain (s'il n'y a pas de danger pour le personnel communal)
- transmet l'état des lieux au PCC (ou au Maire et au DGS si le PCS n'a pas été déclenché)

Sauvegarde :

- * PM
- * ST

- seconde les secours par des mesures de sauvegarde (périmètres de sécurité, évacuation, ravitaillement)
- va chercher le matériel réquisitionné ou acheté
- participe au retour à la normale

Logistique :

- * DST
- * Comptabilité
- * Affaires gén.
- * 1 adjoint

- achète
- loue
- et réquisitionne sur arrêté du Maire
- le petit et le gros matériel, la nourriture, etc.

Social :

- * CCAS
- * ASSAD
- * Accueil
- * Adjoint et élu en charge des affaires sociales

- intervient dans le cadre du plan canicule
- gère les périodes de grand froid
- s'occupe du relogement d'urgence
- prend contact avec les associations à caractère social
- gère les décès

Ravitaillement /
hébergement d'urgence :

- * CCAS
- * Responsable de la salle ouverte (salle des fêtes, gymnase ou écoles)
- * Service entretien et restauration des écoles

- ouvre la salle
- prépare la salle (chaises / tables / matelas / couvertures)
- accueille les personnes
- relève leur identité en cas d'évacuation de grande ampleur
- prépare les repas
- distribue les repas

	Plan Communal de Sauvegarde POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

COMPOSITION

* Elus :

Dans l'ordre ci-dessous en termes de chaîne décisionnaire :

- **Maire : Mme. Christine AUTENZIO**
- **M. Fabrice LABORDE**
- **Mme Gaëlle LARONCHE**
- **Mme Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY**
- M. Fabien FRERE (correspondant défense)
- M. Alain CONSTANT (correspondant incendie et secours)

* Membres du personnel communal :

- **DGS : M. Franck PAILLOUX**
- **DST : Mme Sabrina DESPIERRE**
- **Police Municipale : M. Albin HEUZARD**
- **Communication : M. Ange ZOUZOUA**

En fonction de la nature de l'évènement, les services ci-dessous :

- Secrétariat général : Mme Alexandra COUVRI
- Action sociale : Mme Ludivine SELBONNE
- Accueil, état civil : Mme Nathalie CHAUMETTE
- Affaires scolaires : Mme Sylvie TEIXEIRA
- Comptabilité : Mme Véronique LAIRE
- Ressources humaines : Mme Sabrina VERHAEGHE
- Urbanisme : Mme Marie-Line BOITARD

LIEUX DE REUNION

Mairie :

- Salle de réunion au 1^{er} étage de la Mairie (ancienne salle du conseil)
- Bureau de M. Franck PAILLOUX (équipé d'un téléphone fixe et d'un ordinateur) – photocopieur/fax à proximité

Si la mairie est menacée, choisir un autre lieu (écoles, gymnase, etc.).

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



FICHES DE PRESENTATION DES RISQUES

- Risques naturels
- Risques d' pid mies
- Risques technologiques

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE INONDATIONS	Page 1 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

CrécY-la-Chapelle est exposée à deux types d'inondations : **les inondations par ruissellement** et **les inondations par débordement du Grand Morin**.

▣ Inondations par ruissellement/coulées de boue :

Historique des évènements reconnus catastrophes naturelles :

- 20 mai 1986
- 25 mai 1992 : à Férolles, il est tombé 47 mm de pluie en 40 min, 60 mm à Serbonne
- 30 avril 1993
- 17 janvier 1995
- 24 avril 1995
- octobre 2026

Causes :

- Précipitations très importantes en un temps limité (orages...)
- Sols détrempés ou au contraire sols très secs : l'eau ruisselle et se charge de boue dans les champs, à défaut de pouvoir s'infiltrer dans le sol

Conséquences :

- Coulées de boue et inondations très localisées
- Dégâts matériels : les dégâts les plus importants concernent les hameaux (maisons inondées) ; le bourg est également concerné (inondations de caves)
- Routes coupées (D934 coupée en 1995 pendant quelques heures)

► Ces épisodes pluvieux exceptionnels sont peu prévisibles et leur intensité varie d'un lieu à un autre. Il est donc très difficile de prévenir la population.

▣ Inondations par débordement du Morin :

Historique :

- 8-31 décembre 1982
- 8-10 avril 1983
- janvier 1984
- janvier 1985
- **du 5 au 6 décembre 1988 : crue de forte intensité**
- janvier 1995
- 26 février 1997 (crue non reconnue comme catastrophe naturelle : les autorités ont considéré que la crue était liée à une erreur de manœuvre des vannes entre Coulommiers et CrécY)

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE INONDATIONS	Page 2 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

- **30 décembre 2001** : crue de forte intensité
- **du 28 mai au 05 juin 2016** : crue de très forte intensité : arrêté NOR : INTE1616446A du 15 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

L'ensemble des habitations des rues du bourg ont subi entre 20 et 80 cm d'eau et 1000 personnes ont été évacuées pendant 4 jours.

- du 15 janvier au 05 février 2018

- **12 juin 2018** : arrêté NOR : INTE1818802A du 9 juillet 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

- **du 27 au 29 février 2024** : arrêté NOR : IOME2410378A du 15 avril 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

- 1^{er} août 2024

- **du 26 au 28 septembre 2024** : arrêté NOR : INTE2501371A du 20 janvier 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

- **du 08 au 13 octobre 2024** : crue de très forte intensité – arrêté NOR : INTE2428153A portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

L'ensemble des habitations des rues du bourg ont subi des dégâts d'une importance supérieure à la crue de juin 2016.

Causes :

- Précipitations très importantes
- Régime torrentiel du Grand Morin (l'eau monte rapidement en quelques heures, car le Grand Morin est encaissé et draine des surfaces importantes [plateaux])

Vulnérabilités :

- Le bourg et Serbonne sont concernés par le risque inondation. Se reporter au **PPRI approuvé par arrêté préfectoral ENV n°221 du 10 novembre 2006** :

- Serbonne :
 - zone urbanisée exposée à un risque faible à moyen, autour de la rue du Champ de l'Eau et la route de Serbonne
 - zone d'habitat dispersé, dont des maisons secondaires
- La Chapelle – impasse du moulin
- Chemin du pré de la Corne
- CrécY-la-Chapelle (bourg) :
 - zone urbaine dense (centre-ville) : risque réel pour les personnes et les biens mais faible car il s'agit d'une zone d'étalement (pas de courant)
 - autour de la rue Dam'Gilles : risque réel pour les personnes et les biens
 - église Saint-Georges, rue de Penthièvre et habitations alentours : zone d'écoulement. Courant fort, donc risque élevé.

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE INONDATIONS	Page 3 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

- zone d'activité : risque pour les biens et les stocks (dommages économiques)
- + risque de pollution (Intermarché, M. Bricolage, autres...)
- axes routiers importants pour la commune susceptible d'être coupés :

rue Dam'Gilles – rue du Barrois – rue Jean de Compans (axe N36/Voulangis vers la D934, ou bien axe Serbonne vers CrécY) - rue Deshuiliers - rue du Marché – rue Serret - rue du Général Leclerc (axe D934/Coulommiers vers Serbonne ou Voulangis et N36) - avenue de Villiers (axe centre-ville vers la zone d'activité)

Le danger dans les zones inondées est lié à la hauteur de l'eau et à sa vitesse d'écoulement

Hauteur \ Vitesse	Faible : zone de stockage	Forte : zone de grand écoulement
De 0 à 1 mètre	Risque faible à moyen	Risque important
De 1 à 2 m	Risque important	Risque très important
> 2 m	Risque très important	Risque très important

- Crue de référence du PPRI : crue centennale modélisée à partir des crues de 1958 et 1988 (elles-mêmes plus faibles que la crue centennale)

- Quelques exemples :

- Lors de la crue de 1988 :
 - 1m20 d'eau dans une habitation rue du Souterrain (évacuation d'une personne) ; 1m dans une habitation chemin des Prés de la Corne ; 80 cm place Camus ; 70 cm route de Serbonne ; 50 cm place du Marché ; 40 cm rue Dam'Gilles...
 - 192 sinistrés
 - D934 et avenue de Villiers coupées
 - hameau de Serbonne isolé
 - coupure d'électricité
 - fournils des boulangeries inondés
- Lors de la crue de 1995 :
 - évacuations : Moulin Jaune, chemin du pré de la Corne, rue du Souterrain, rue de la Halle, route de Serbonne
 - pollution : quelques centaines de litres d'hydrocarbures provenant d'une cuve de fioul domestiques se sont déversés dans un étang proche

► Les vies humaines ne sont pas directement menacées par ce type d'inondation, mais il est nécessaire d'envisager la possibilité d'accidents par imprudence.

Les dommages matériels quant à eux, sont très importants et dépendent de la hauteur de la crue, de sa durée, ainsi que de la vitesse d'écoulement. A cela s'ajoutent la paralysie de la commune et les répercussions économiques qu'elle implique.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE TEMPÊTES / ORAGES	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Historique :

- La tempête du 26 décembre 1999 reste la référence pour la commune en matière de tempête (238 déclarations de sinistres à CrécY-la-Chapelle)

Conséquences :

- Risques importants pour la vie des personnes : chutes d'arbres, projectiles divers rendus très dangereux par la force du vent (tuiles...), chutes de cheminées, accidents de voiture... En France la tempête de 1999 a fait 90 victimes, dont 3 personnes en Seine-et-Marne (l'une d'elles à Quincy-Voisins)
- Dégâts matériels importants pour les particuliers : toitures, cheminées, voitures, clôtures, arbres arrachés... ; mais également pour la commune : voirie détériorée, arbres déracinés, panneaux de signalisation et abris de bus envolés...
- Risques renforcés par les coupures d'électricité, de chauffage, de téléphone et d'eau
- Risque d'inondation : précipitations abondantes + chutes d'arbres dans le Morin faisant obstacle à l'écoulement des eaux et créant ainsi des retenues. En 1999, des inondations se sont produites à la suite de la tempête

Vulnérabilités :

- Toute la commune est concernée (les hameaux sont particulièrement exposés aux vents, du fait de leur situation sur le plateau)
- Le camping situé à proximité d'une zone boisée
- Le collège, les écoles... Tout lieu de rassemblement est vulnérable du fait de la concentration de personnes en un seul lieu. En 1999 le collège a été très fortement endommagé (toiture envolée, inondation par infiltration à tous les étages jusqu'au rez-de-chaussée) et les vitres du gymnase se sont brisées.
- Routes coupées
- Trafic SNCF interrompu entre CrécY-la-Chapelle et Esbly

Alerte :

- Météo France émet des bulletins d'alerte, orange ou rouge en fonction de l'importance du phénomène météorologique
- La préfecture transmet l'alerte aux mairies qui relaie aux administrés via ses réseaux de communication.

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE CANICULE	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Historique :

- Août 2003 reste la référence en matière de canicule pour la commune : avec des températures supérieures à 35 voire 40 °C en journée et, dans la nuit du 11 au 12 août, une température à Paris qui n'est pas redescendue en dessous de 25°C. En France, cette canicule a entraîné une surmortalité de près de 15 000 personnes.
- Juillet 2006
- Juillet 2019

Caractéristiques de l'aléa :

- Température élevée pendant une période prolongée, sans rafraîchissement suffisant la nuit pour que l'organisme puisse récupérer

Conséquences :

- La canicule provoque un stress important pour l'organisme qui doit se maintenir à 37°C et pallier la perte en eau liée à la transpiration. De ce fait, les risques pour la santé des personnes sont nombreux :
 - Les personnes âgées risquent l'hyperthermie (coup de chaleur)
 - Les fortes chaleurs peuvent aggraver les maladies préexistantes et être responsables de maladies associées à la chaleur
 - De manière générale, les adultes et les enfants sont soumis au risque de déshydratation
- Il est possible que la commune doive faire face à un nombre de décès plus important que la normale, et ce dans un contexte de conservation des corps rendu difficile par les fortes chaleurs

Alerte :

- Météo France émet des bulletins d'alerte, orange ou rouge en fonction de l'importance du phénomène météorologique
 - La préfecture transmet l'alerte aux mairies qui relaie aux administrés via ses réseaux de communication.
- Le Centre communal d'action sociale tient un registre des personnes qui ont entrepris la démarche de se déclarer.

Pour plus d'informations :

- Canicule info service : 0 800 06 66 66

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE GRAND FROID – NEIGE – VERGLAS	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Caractéristiques de l'aléa :

- Période prolongée de froid intense (autour de -10°C et en dessous), qui peut être accompagné de neige et/ou de verglas

Conséquences :

- Le grand froid, la neige et le vent glacé peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes. Les personnes sans abri sont les premières victimes, mais pas uniquement : les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons...) ou souffrant de certaines pathologies sont également concernées :

Les gelures ou l'hypothermie sont responsables de lésions graves voire mortelles

Le froid aggrave les maladies préexistantes, et notamment les maladies cardiaques et respiratoires

Il faut également envisager les effets indirects du froid : risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone (dysfonctionnement des appareils de chauffage et obstruction des aérations du logement)

- Il est possible que la commune soit amenée à gérer un nombre de décès plus important que la normale

- A cela s'ajoutent les effets du verglas et/ou de la neige pour la commune (paralysie des transports et donc de l'activité économique)

Alerte :

- Météo France émet des bulletins d'alerte, orange ou rouge en fonction de l'importance du phénomène météorologique

- La préfecture transmet l'alerte aux mairies qui relaie aux administrés via ses réseaux de communication.

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE PANDEMIE	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Historique :

Au XXème siècle, on a dénombré 3 pandémies grippales

- La grippe dite « espagnole » (virus A/H1N1) a touché le monde entier en 1918-1919 en faisant 40 millions de victimes selon les estimations de l'OMS
- La « grippe asiatique » (virus A/H2N2) en 1957-1958 fut moins sévère
- De même que la « grippe de Hong-Kong » (virus A/H3N2) en 1968
- La pandémie de grippe « porcine » (virus A/H1N1) en 2009
- La pandémie de Coronavirus (COVID-19) en 2020 qui a touché près de 180 000 personnes en France dont plus de 30 000 sont décédées (recensements officiels).

Caractéristiques :

- La pandémie grippale est une épidémie dont l'aire de diffusion est très étendue (plusieurs continents, voire le monde entier)
- Cette pandémie se produit du fait d'un nouveau sous-type de virus apparu par recombinaison génétique entre des virus animaux et humains ou par mutation d'un virus animal permettant son adaptation à l'homme

Conséquences :

- Comme le virus possède des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible voire nulle. De ce fait, il peut en résulter un nombre important de cas graves ou de décès
- Le virus, sans engendrer de formes graves, peut aussi se révéler hautement contagieux. Il est alors probable qu'il entrave le bon fonctionnement de la commune si un nombre important de personnes est contaminé en même temps

Alerte :

- La préfecture diffuse l'alerte aux mairies et leur communique les recommandations du gouvernement (www.laposte.net) qui relaie aux administrés via ses réseaux de communication.
- Les services de la mairie peuvent être amenés à alerter la Direction Départementale des Services Vétérinaires en cas de mort suspecte d'un animal sur le territoire de la commune

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE RISQUE INDUSTRIEL	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Caractéristiques de l'aléa :

- Le risque industriel est un accident qui se produit sur un site industriel et qui met en danger la vie du personnel et des populations voisines, leurs biens ou leur environnement
- Les principales conséquences des accidents industriels sont : l'incendie, l'explosion, la fuite de produits toxiques.

Alerte :

- Si l'accident se produit sur le territoire de la commune, l'alerte émane d'un témoin, des secours ou de la gendarmerie
- Si l'accident se produit en dehors du territoire de la commune et menace celui-ci, la commune est alertée par la préfecture ou par les communes voisines

► Pour évaluer les risques industriels à CrécY-la-Chapelle, se reporter aux fiches « **Entreprises à risques** ». Des entreprises soumises à déclaration ou à autorisation auprès de la DIRE sont installées sur le territoire de la commune, mais aucune d'entre elles n'est classée SEVESO

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES	Page 1 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

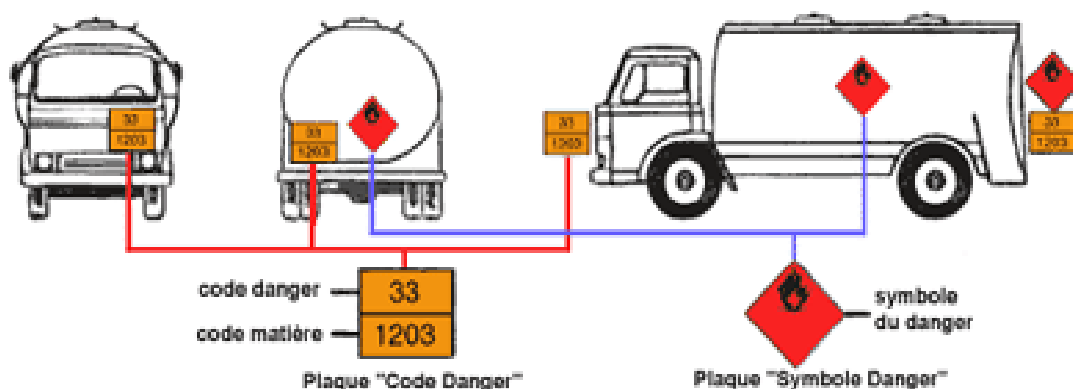
Caractéristiques de l'aléa :

- Une marchandise dangereuse est un produit transporté sous forme liquide, solide ou gazeux, qui peut présenter un risque pour les hommes, leurs biens et/ou l'environnement
- Les principales conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont l'incendie, le dégagement de nuage toxique, l'explosion, la pollution du sol et des eaux
- CrécY-la-Chapelle est concernée par le transport routier de matières dangereuses

Alerte :

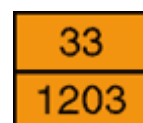
- Si l'accident se produit sur le territoire de la commune, l'alerte émane d'un témoin, des secours ou de la gendarmerie
- Si l'accident se produit en dehors du territoire de la commune et menace celui-ci, la commune est alertée par la préfecture ou par les communes voisines

Compléments :



Plaque Code Danger

- le **code danger** (numéro du haut) indique la nature du ou des dangers présentés par la matière
- le **code matière** ou n° ONU (code du bas) permet d'identifier la matière



	Plan Communal de Sauvegarde FICHE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	Page 2 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

Le Code Danger

Le numéro d'identification du danger permet de déterminer immédiatement le danger principal (*1er chiffre*) et le, ou les, dangers subsidiaires de la matière (*2ème et 3ème chiffre*).

n°	1er chiffre : danger principal	2ème ou 3ème chiffres : dangers subsidiaires
0	-	Absence de danger secondaire
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Comburant ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Dangers divers	Danger de réaction violente spontanée

Cas particuliers :

- Dédoublment du même chiffre (33, 55, 66, 88) = intensification du danger, sauf :
22 = gaz réfrigéré
44 = solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
99 = matières dangereuses diverses transportées à chaud (ex : goudron)

- Code danger précédé d'un **X** = réaction dangereuse avec l'eau

Le Code Matière

C'est un numéro d'ordre chronologique des matières recensées par l'ONU :



Plan Communal de Sauvegarde

FICHE RISQUE

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Page 3 / 3

Version n° 5

Juin 2026

1005 = ammoniac

1017 = chlore

1040 = oxyde d'éthylène

1050 = acide chlorhydrique en gaz

1072 = oxygène comprimé

1073 = oxygène liquéfié

1114 = benzène

1202 = gasoil

1203 = essence

1428 = sodium

1789 = acide chlorhydrique en
solution

1823 = soude caustique en solide

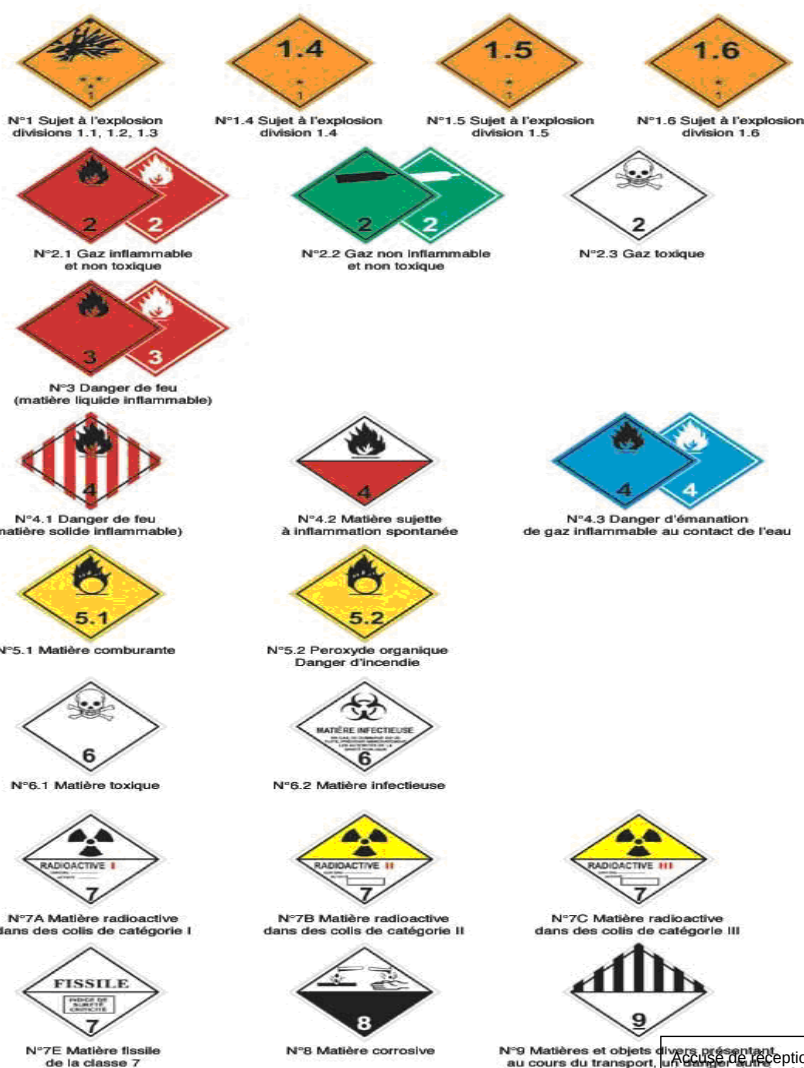
1824 = soude caustique en solution

1830 = acide sulfurique

1965 = butane, propane

1613 = acide cyanhydrique

Plaque Symbole Danger



Accuse de réception en préfecture
N°217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



FICHES DES ACTIONS   MENER PAR TYPES DE RISQUES

- Risques majeurs (risques naturels, risques d' pid mie, risques technologiques)
- Dysfonctionnement sur un r seau de la ville
- H bergement,  vacuation, gestion des d c s

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS INONDATIONS	Page 1 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Phase 1 : menace de crue

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte en mairie - La préfecture envoie un message d'alerte La maire et / ou l'adjoint alertent le DGS et les différents services municipaux, notamment la PM et les ST	- Réception pendant les heures ouvrables par le service accueil de la mairie	3 à 4
* Diffuser l'alerte auprès de la population - Informer les administrés par le biais des réseaux sociaux (site internet, Facebook, Illiwap...) et des panneaux lumineux - Interdire les rencontres sportives sur le Pré Manche - S'assurer que le camping et la société de canoës ont bien été prévenus	- Action : service communication - Décision : la Maire ou le 1^{er} adjoint par délégation Arrêté : services techniques ou secrétariat général - PM	- 1 personne - 1 personne - 2 agents
* Prévenir la sous-préfecture et rester en contact avec elle pendant toute la durée de l'événement	- secrétariat général sur déclenchement du DGS	- 1 personne
* Suivre l'évolution de la crue du Morin pendant toute la durée de l'événement - Diffusion des informations aux communes concernées - Gestion des vannes	- SMAGE des 2 Morin - Idem - ST sur ordre des responsables du SMAGE des 2 Morin	- Président / vice-président - 2 personnes
* Assurer l'accueil en mairie pour la vigilance sur l'évolution de la crue	- accueil	3 agents

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57 2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS INONDATIONS	Page 2 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

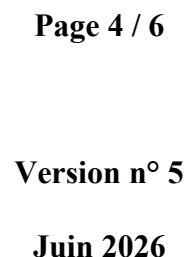
Phase 2 : inondation

S'assurer au préalable que les actions de la phase 1 ont bien été exécutées

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Alerter la population - Informer les administrés par le biais des réseaux sociaux (site internet, Facebook, Illiwap...) et des panneaux lumineux - S'assurer que tout le monde a bien reçu l'alerte (envisager le porte-à-porte ou le mégaphone)	- Service communication - ST / PM	- 1 agent - 2 agents minimum
* Tenir la sous-préfecture informée de l'évolution de la situation	- Secrétariat général sur déclenchement du DGS	- 1 personne
* Informer le SDIS et la gendarmerie de la situation	- Le DGS	- 1 personne
* Activer le PCS, en fonction de la gravité de la situation	- Décision : la Maire - Appeler les membres du PCC	
* Renforcer les effectifs d'accueil à la mairie (accueil en mairie et accueil téléphonique)	- Admin. : Accueil / Ressources humaines / Secrétariat général / un adjoint en fonction de la gravité de la situation	- 5 personnes et plus si nécessaire
* Acheter du petit matériel supplémentaire : sacs de sable pour établir des digues et ralentir la montée des eaux, parpaings pour les habitants... + location de groupes électrogènes et pompes de relevage si besoin - Ramener le matériel sur CrécY	- Décision prise par le Poste de Commandement Communal en concertation avec la DST - Achat : Admin. comptabilité - ST	- 2 personnes



Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Mettre en place des d�viations - Barrer mat�riellement les routes inond�es pour emp�cher les voitures de circuler et �viter ainsi qu'elles n'augmentent le ph�nom�ne de vagues dans les habitations - Penser au fait que la PM et les ST disposent de peu de panneaux de d�viation - En journ�e en dehors des vacances scolaires, possibilit� d'embouteillages lorsque les parents viennent d�poser et chercher leurs enfants � l'�cole - Pr�venir Transdev des d�viations mises en place - Pr�venir la circonscription d�partementale et l'inspection d'acad�mie	- PM / ST - Service scolaire / ST - Service scolaire	- 2 personnes - 1/2 personnes
* Aider les riverains - S'assurer que personne n'est rest� isol� � son domicile - Aider les secours � �vacuer les riverains en difficult� * Demander le maintien de l'�clairage public lors des p�riodes d'extinction - Pr�voir une �quipe qui puisse se rendre aupr�s des sinistr�s pour distribuer les parpaings et aider � monter les meubles sur les parpaings - Conserver une �quipe des ST dans le local des services techniques pour pr�parer le mat�riel	- Actions d�c�d�es par le Poste de Commandement Communal - ST/PM/CCAS + �ventuellement faire appel � des b�n�voles et / ou � des associations sportives - ST/PM + �ventuellement faire appel � des b�n�voles et / ou � des associations sportives - ST / �ventuellement faire appel � des b�n�voles et / ou � des associations sportives - ST	- 1 �quipe



S'assurer au préalable que les actions des phases 1 et 2 ont bien été exécutées

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS INONDATIONS	Page 5 / 6 Version n� 5 Juin 2026
---	--	--

* Contacter les concessionnaires en fonction de la situation (cf. fiches actions « Dysfonctionnement r�seaux eau, gaz, ... »)	- PCC	
* Si l'inondation s'�tend sur plusieurs jours, s'assurer que le retrait des ordures peut avoir lieu - Contacter la Communaut� d'Agglom�ration Coulommiers Pays de Brie - Eventuellement pr�voir un lieu de d�p�t des ordures et de ramassage en dehors des zones inondables, en accord avec la Communaut� d'Agglom�ration et le SMITOM (syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des d�chets m�nagers et assimil�) - Informer la population de la mesure prise	- PCC - DST - CACPB et SMITOM - Affiches, porte-�-porte : Service communication + PM / ST pour distribution - Diffusion sur r�seaux sociaux, site internet, Illiwap : Service communication	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS INONDATIONS	Page 6 / 6 Version n� 5 Juin 2026
---	--	--

Retour   la normale :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Nettoyer les rues - En fonction de l'ampleur de l'inondation, adapter le nombre d'�quipes	- ST	
* Louer une benne pour collecter les affaires ab�m�es par les inondations et donc jet�es par les riverains	- D�cision : DGS / DST Location : Comptabilit�	- 2 personnes
* Aider au pompage pour acc�l�rer le retrait de l'eau dans les maisons	- ST et SDIS	
* Demander la reconnaissance de catastrophe naturelle	- D�cision : la Maire R�alisation : Secr�tariat g�n�ral sur d�clenchement du DGS	- 1 personne
* Informer les sinistr�s sur les d�marches administratives � suivre en fonction de l'�volution de la reconnaissance en catastrophe naturelle - Effectuer les d�marches en vue de l'indemnisation - Rappeler les dates limites	- Accueil en mairie et accueil t�l�phonique : service accueil. Peut �tre renforc� par les services municipaux - Affiches en mairie et chez les commer�ants : PM - Informations sur nos supports de communication	
* Traiter les dossiers	- Secr�tariat g�n�ral - Accueil	- 1 personne - 3 personnes
* Contacter les concessionnaires pour la remise en �tat des r�seaux (cf. fiches actions « Dysfonctionnement r�seaux eau, gaz, ... »)	- DST	- 1 personne
* Communiquer dans les journaux (la Marne, le Pays Briard, le Parisien) et sur le site de la commune	Service communication en lien avec la Maire ou l'adjoint concern� et le DGS	- 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS TEMPÊTES – ORAGES	Page 1 / 7 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Alerte orange :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte en Mairie - Alerte orange Météo France - Message d'alerte de la préfecture	- Diffusion assurée par Météo France dans les médias - Le message est réceptionné par l'accueil, uniquement pendant les heures ouvrables et sur le portable du DGS et Maire en dehors de ses horaires	
* Diffuser l'alerte auprès de la population - Diffuser l'alerte en interne - Afficher l'alerte - Diffuser l'alerte auprès des écoles et de l'accueil de loisirs - Diffuser l'alerte sur les panneaux lumineux - Diffuser l'alerte via l'application mobile Illiwap	- Communiquer le message à la PM et aux ST - Le message reçu est communiqué au DGS qui décide de l'afficher à la mairie - PM Service scolaire et accueil - Décision : DGS et/ou un élu - Réalisation : Service communication - En dehors des heures ouvrables : un élu ou le DGS - Service communication	
* Les ST et la PM se préparent à devoir intervenir sur de possibles dégâts matériels	- ST - PM	
* Message de fin d'alerte provenant de la préfecture - Lever l'alerte au sein de la Mairie	- Réception par le service accueil et diffusion aux services concernés	

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS TEMPÊTES – ORAGES	Page 2 / 7 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

[Retour à la normale :](#)

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Selon les dégâts provoqués par la tempête, renforcer l'accueil téléphonique et l'accueil en mairie	- Accueil / Ressources humaines / Secrétariat général	- 5 personnes
* Interventions techniques	- ST	- Selon les dégâts matériels

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS TEMPÊTES – ORAGES	Page 3 / 7 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Alerte rouge :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte en Mairie - Alerte rouge Météo France - Alerte provenant de la préfecture (fax)	- Diffusion assurée par Météo France dans les médias - Le message est réceptionné par l'accueil, uniquement pendant les heures ouvrables	
* Diffuser l'alerte auprès de la population - Diffuser l'alerte en interne - Afficher l'alerte - Diffuser l'alerte sur les panneaux lumineux - Envoyer des informations sur la situation via l'application Illiwap - Information sur les réseaux sociaux, site internet, presse - S'assurer que le camping a pris ses dispositions - Diffuser l'alerte auprès des écoles et du centre de loisirs - Alerter la Maire	- Communiquer le message à la PM et aux ST - Le message reçu est communiqué au DGS qui décide de l'afficher à la mairie, voire en d'autres points de la ville (hameaux, commerçants...) - Décision : DGS et/ou un élu - Réalisation : Service communication - En dehors des heures ouvrables : un élu ou la DGS - Service communication - Service communication - La PM - Service scolaire - Le DGS	- 1 personne - 1 personne - 1 personne - 1 agent - 1 agent

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS TEMPÊTES – ORAGES	Page 4 / 7 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

* Prendre contact avec le SDIS	- La Maire ou le DGS	
* Les ST et la PM se préparent à devoir intervenir sur d'importants dégâts matériels	- ST - PM	- Selon les dégâts matériels
* Les membres du Poste de commandement communal se mettent en état de veille		

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS TEMPÊTES – ORAGES	Page 5 / 7 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Retour à la normale :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Déclencher le PCS en fonction de l'ampleur de la tempête	- Décision : la Maire Appeler les membres du PCC	
* Selon les dégâts provoqués par la tempête, renforcer l'accueil téléphonique et l'accueil en mairie	- Accueil / Ressources humaines / Secrétariat général + Relayer les demandes d'interventions aux ST	- 3 ou 4 personnes
* Aller en reconnaissance des dégâts sur les voies de communication	- PM /ST	- 2 personnes
* Reprendre contact avec le SDIS afin de coordonner les actions de chacun	- PCC, la Maire ou le DGS	
* Faire l'état des lieux des dégâts et établir la liste des priorités	- Etat des lieux : ST et PM Hiérarchisation des actions : PCC en concertation avec les ST	
* Contacter la sous-préfecture pour lui communiquer la situation de la commune et pour solliciter son aide (le préfet peut proposer le concours de l'armée)	- La Maire et le DGS	
* Dégager les principaux axes de communication	- ST - Faire appel à des entreprises spécialisées. Décision : PCC Appel : DST - Faire appel aux services de l'Etat (ART...). Décision : PCC Appel : DGS/DST ou secrétariat	- 1 à 2 personnes - 1 à 2 personnes

...

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Plan Communal de Sauvegarde

FICHE ACTIONS

TEMP TES – ORAGES

Page 6 / 7

Version n  5

Juin 2026

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Aider les secours dans leur travail de s�curisation de la commune (arbres, fils �lectriques tomb�s...)	- ST - PM	- Selon les d�g�ts mat�riels
* Aider les sinistr�s en difficult� (seconder les secours)	- ST - PM	
* Reloger les familles dont les logements sont devenus inhabitables	- Service social (CCAS) et DGS	- 2 personnes
* Contacter les concessionnaires en fonction de la situation (cf. fiches actions « Dysfonctionnement r�seaux eau, gaz, ... ») Pour l'�lectricit�, faire appel � EDF	- DGS / DST	- 2 personnes
* Fermer les �coles si elles sont endommag�es et priv�es d'�lectricit�	- D�cision : la Maire et le PCC Arr�t� : DST ou secr�tariat g�n�ral sur d�clenchement du DGS	
* D�gager les emb�cles du Morin afin d'�viter les inondations	- Faire appel � des entreprises sp�cialis�es. D�cision : SMAGE des 2 Morin et PCC R�alisation : SMAGE des 2 Morin Aide du SDIS et/ou arm�e	
* Faire la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle	- D�cision : la Maire avec le DGS ou bien avec le PCC R�alisation : Secr�tariat g�n�ral	- 1 personne
* Une fois que les actions urgentes ont �t� effectu�es, s'occuper de la remise en �tat des passerelles, abris bus, panneaux de signalisation endommag�s	- Lister les actions � mener : DGS, DST, un ou plusieurs adjoints en fonction de leurs domaines de comp�tence	

...

Accus  de r ception en pr fecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de r ception pr fecture : 11/06/2026



Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Informer les sinistrés sur les démarches administratives à suivre - Informer sur les démarches à effectuer en vue de l'indemnisation - Rappeler les dates limites	- Accueil en mairie et accueil téléphonique : Service accueil. Peut être renforcé par le secrétariat général - Affiches en mairie et chez les commerçants - Informations dans le bulletin municipal, sur le site de la commune, Facebook et Illiwap - Informations sur les panneaux lumineux : service communication sur déclenchement de la Maire ou du DGS	- 1 personne
* Traiter les dossiers	- Secrétariat général - Accueil	- 1 à 2 personnes
* Communiquer dans les journaux (la Marne, le Pays Briard, le Parisien)	- la Maire / le DGS - Réalisation : communication	- 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS CANICULE	Page 1 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

Phase de pré-alerte (alerte orange) :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte en Mairie - Alerte orange Météo France - Fax de pré-alerte de la préfecture	- Diffusion assurée par Météo France dans les médias - Réception du fax par le service Accueil, pendant les heures ouvrables	
* Diffuser l'alerte aux services municipaux concernés, qui se mettent en état de veille	- Diffusion au DGS, au CCAS, à la PM, à l'ASSAD et aux ST	
* Diffuser l'alerte auprès de la population - Afficher l'alerte - Diffuser l'alerte sur les panneaux lumineux - Diffuser l'alerte sur le site de la commune et Facebook - Diffuser l'alerte sur l'application Illiwap	- Le message reçu est communiqué au DGS qui décide de l'afficher à la mairie et dans les hameaux, aux arrêts de bus et dans les magasins - Décision : DGS et/ou un élu - Réalisation : Communication - En dehors des heures ouvrables : un élu ou le DGS - Décision : DGS et/ou un élu - Réalisation : Communication - Décision : DGS et/ou un élu - Réalisation : Communication	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS CANICULE	Page 2 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Phase d'alerte (alerte **rouge) :**

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte en Mairie - Alerte rouge Météo France - Fax d'alerte de la préfecture	- Diffusion assurée par Météo France dans les médias - Réception du message par le service accueil, pendant les heures ouvrables	
* Diffuser l'alerte aux services municipaux concernés, qui se mettent en état de veille - Alerter la Maire	- Diffusion au DGS, au CCAS, à la PM, à l'ASSAD et aux ST - Le DGS	
* Diffuser l'alerte auprès de la population - Afficher l'alerte - Diffuser l'alerte sur les panneaux lumineux - Diffuser l'alerte sur le site de la commune et Facebook - Diffuser l'alerte sur l'application Illiwap	- Le message reçu est communiqué au DGS qui décide de l'afficher à la mairie et les hameaux, aux arrêts de bus et dans les magasins - Décision : DGS et/ou un élu Réalisation : Communication En dehors des heures ouvrables : un élu ou le DGS - Décision : la Maire et le DGS Réalisation : Communication - Décision : le Maire et la DGS Réalisation : Communication	- 1 personne - 1 personne - 1 personne
* Appeler les personnes présentes sur la liste du Plan Canicule, afin de prendre régulièrement de leurs nouvelles	- CCAS	- 1 personne

• • •

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS CANICULE	Page 3 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Visiter les personnes âgées isolées - Leur diffuser les recommandations du ministère de la santé, les faire boire et leur donner régulièrement les numéros de téléphone d'urgence - Alerter les secours si la personne ne va pas bien	- PM - ASSAD - CCAS - PM - ASSAD - CCAS	
* Informer des locaux climatisés	- DGS, DST - CCAS en lien avec l'EHPAD qui dispose de pièces climatisées	
* Se préparer à devoir gérer un nombre de décès plus importants que la normale (cf. fiche actions « Gestion des décès ») Si le nombre de décès est très élevé, déclencher le PCS	- Décision : la Maire	

Canicule info service :

0 800 06 66 66 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, de 9 à 19 heures)

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS GRAND FROID – NEIGE – VERGLAS	Page 1 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Phase de pré-alerte (alerte orange) :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l’alerte en mairie - Alerte orange Météo France - Fax de pré-alerte de la préfecture	- Diffusion assurée par Météo France dans les médias - Réception du message par l’accueil, pendant les heures ouvrables	
* Diffuser l’alerte aux services municipaux concernés, qui se mettent en état de veille	- Diffusion au DGS, aux ST, à la PM, au CCAS et à l’ASSAD	
* En fonction de l’alerte, saler les axes principaux, en prévision de la neige et du verglas	- ST	
* Diffuser l’alerte auprès de la population - Afficher l’alerte - Diffuser l’alerte sur les panneaux lumineux - Diffuser l’alerte sur le site de la commune et Facebook - Diffuser l’alerte sur l’application Illiwap	- Le message reçu est communiqué au DGS qui décide de l’afficher à la mairie et dans les hameaux, aux arrêts de bus et dans les magasins - Décision : DGS et/ou un élu - Réalisation : Communication - En dehors des heures ouvrables : un élu ou le DGS - Décision : la Maire et le DGS - Réalisation : Communication - Décision : la Maire et le DGS - Réalisation : Communication	1 personne 1 personne 1 personne

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS GRAND FROID – NEIGE – VERGLAS	Page 2 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Phase d'alerte (alerte **rouge) :**

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte en mairie - Alerte rouge Météo France - Message d'alerte de la préfecture	- Diffusion assurée par Météo France dans les médias - Réception du message par l'accueil, pendant les heures ouvrables	
* Diffuser l'alerte auprès des services municipaux concernés - Alerter la Maire	- Diffusion au DGS, aux ST, à la PM, au CCAS et à l'ASSAD - Le DGS	
* Diffuser l'alerte auprès de la population - Afficher l'alerte - Diffuser l'alerte sur les panneaux lumineux - Diffuser l'alerte sur le site internet de la commune et sur Facebook - Diffuser l'alerte sur l'application Illiwap	- Le message reçu est communiqué au DGS qui décide de l'afficher à la mairie, dans les hameaux, aux arrêts de bus et dans les magasins - Décision : le DGS et/ou un élu - Réalisation : Communication - En dehors des heures ouvrables : un élu ou le DGS - Décision : la Maire et l'adjoint chargé de la communication - Réalisation : Communication - Décision : la Maire et le DGS - Réalisation : Communication	- 1 personne - 1 personne - 1 personne
* Barrer les routes dangereuses	- Reconnaissance : PM - Arrêté pris par la Maire et notifié aux services de l'Etat (DDEA) - Barrage : PM, gendarmerie, ST - Ou bien : DDEA	

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



FICHE ACTIONS

Version n° 5

**GRAND FROID – NEIGE
– VERGLAS**

Juin 2026

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Annuler le ramassage scolaire - Prévenir Transdev (normalement les entreprises de transport scolaire reçoivent un message d'alerte de la préfecture) - Afficher la mesure aux arrêts de bus et aider les enfants qui en ont besoin de rentrer chez eux	- Décision : le préfet ou la Maire sur les constatations de la PM - Le service scolaire - La PM	
* Saler les voies principales	- ST	
* Contacter si possible les personnes à habitat précaire et les personnes âgées isolées à faibles revenus (dans le cadre du CCAS)	- CCAS - PM	
* Reloger temporairement les personnes sans domicile fixe (hôtel, ou bien bâtiment communal)	- CCAS + 1 membre du personnel communal pour rester sur les lieux	
* Se préparer à devoir gérer un nombre de décès plus élevé que la normale en cas de persistance de froid intense (cf. fiche actions « Gestion des décès ») Si le nombre de décès est très élevé, déclencher le PCS	- Décision : la Maire	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS GRAND FROID – NEIGE – VERGLAS	Page 4 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

[Retour à la normale :](#)

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Message de fin d’alerte - Bulletin Météo France levant l’alerte - Message provenant de la préfecture	- Diffusion assurée par Météo France dans les médias - Réception du message par l’accueil, pendant les heures ouvrables	
* Contacter les concessionnaires en fonction de la situation (cf. fiches actions « Dysfonctionnement réseaux eau, gaz, ... ») Canalisations gelées, coupures d’électricité...		
* Mettre en place des barrières de dégel Interdire les plus de 3,5 t sur les routes les plus fragiles pour une durée égale à la période de gel - Se concerter au préalable avec les communes par lesquelles passent les itinéraires de déviation, avec la gendarmerie et la police - Prendre l’arrêté interdisant la circulation des plus de 3,5 t	- Décision : la Maire, en concertation avec l’adjoint chargé de la voirie et des ST, avec le DGS et la DST - DST et l’adjoint chargé de la voirie et des ST PM Gendarmerie Représentants des autres communes - Secrétariat général ou services techniques sur déclenchement du DGS	- 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS PANDEMIE GRIPPALE	Page 1 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Il est difficile d'établir une liste précise des actions à mener, car celles-ci varient en fonction des caractéristiques du virus auquel la commune est confrontée. Il importe avant tout, de se conformer aux recommandations de la Préfecture et du Ministère de la Santé.

Phase de transmission animale (phases 1 et 2 du plan national Pandémie grippale) :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte - Message provenant de la préfecture - La préfecture appelle directement la Maire, le premier adjoint et/ou l'élus d'astreinte (astreinte uniquement le week-end)	- Réception du message par le service accueil, pendant les heures ouvrables - Réception de l'alerte par : la Maire, le premier adjoint et/ou l'élus d'astreinte (astreinte uniquement le week-end)	
* Diffuser les informations de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDCSPP) auprès des propriétaires d'élevages - Afficher les informations en mairie - Diffuser les informations sur les panneaux lumineux - Diffuser l'alerte sur le site de la commune et Facebook - Diffuser l'alerte sur l'application Illiwap	- Décision : la Maire - Service accueil sur déclenchement du DGS - Service communication sur déclenchement du DGS ou de l'élus chargé de la communication - Décision : la Maire et le DGS Réalisation : Communication - Décision : la Maire et le DGS Réalisation : Communication	- 1 personne - 1 personne - 1 personne - 1 personne



* Recenser les élevages situés sur la commune - Informer la population de la mesure prise : → Les médias nationaux et régionaux diffusent l'information → Affiches en mairie → Panneaux lumineux	- Service accueil sur déclenchement du DGS - Service accueil sur déclenchement du DGS ou le service communication - Service communication sur déclenchement du DGS	
---	--	--

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte - Message provenant de la préfecture - La préfecture appelle directement la Maire, le premier adjoint et/ou l' élu d'astreinte (astreinte uniquement le week-end)	- Réception du message par le service accueil, pendant les heures ouvrables - Réception de l'alerte par : la Maire, le premier adjoint et/ou l' élu d'astreinte (astreinte uniquement le week-end)	
* Diffuser les informations de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDCSPP) auprès des propriétaires d'élevages - Afficher les informations en mairie - Diffuser les informations sur les panneaux lumineux - Diffuser l'alerte sur le site de la commune et Facebook - Diffuser l'alerte sur l'application Illiwap	- Décision : la Maire - Service accueil sur déclenchement du DGS - Service communication sur déclenchement du DGS ou de l' élu chargé de la communication - Décision : la Maire et le DGS Réalisation : Communication - Décision : la Maire et le DGS Réalisation : Communication	- 1 personne - 1 personne - 1 personne - 1 personne

Accusé de réception en préfecture
07/217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Actions	Services requis	Nombre de personnes
→ Rondes PM → Information extérieure (les riverains par exemple) - Faire remplir les formulaires aux propriétaires - Communiquer les informations à la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population)	- PM - Service accueil en mairie - Secrétariat général ou accueil - Secrétariat général ou accueil sur déclenchement du DGS	- 2 personnes - 1 personne - 1 personne
* En cas de mort suspecte d'un animal (oiseau, porc...): suivre les recommandations des circulaires de la préfecture - Ne pas toucher l'animal à mains nues Se munir d'une combinaison, d'un masque FFP2 et de gants de protection étanche Saisir l'animal avec une pince et l'enfermer dans un sac poubelle étanche (pas de pince aux ST ni d'épuisette) - Contacter la DDCSPP qui se charge de venir chercher le cadavre de l'animal - Placer le sac poubelle, les combinaisons, les masques et les gants dans un sac étanche et l'éliminer selon les recommandations des services vétérinaires - Se laver soigneusement les mains	- PM - DGS	- 2 personnes - 1 personne
* En cas de suspicion ou d'épizootie confirmée, participer aux mesures d'isolement et de confinement des élevages	- PM - ST	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS PANDEMIE GRIPPALE	Page 4 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Phase d'alerte pandémique : début de la transmission interhumaine (phases 3 et 4 du plan national Pandémie grippale)

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* La Maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet et au conseil départemental	- La Maire	- 1 personne
* Les services municipaux se mettent en état de veille	- Tous les services, et plus particulièrement la PM, les ST, le service d'état civil et le CCAS	
* Les membres du PCC se mettent en état de veille	- Tous les membres du PCC	
* Recenser les besoins en masques de protection (FFP2 et FFP1) pour le personnel communal exposé et transmettre ces données à la préfecture	- DGS, DST et PM	- 2 à 3 personnes
* Recenser les capacités de stockage et de logistique - Recenser les lieux de stockage sécurisés ou susceptibles de l'être dans la commune (possibilité d'utiliser tout bâtiment communal) : les lieux de stockage des vaccins doivent être fermés, sécurisés et leur accès limité aux seules personnes autorisées ; ils doivent également contenir réfrigérateurs ou glacières (afin de respecter les températures nécessaires à la conservation des vaccins) - Transmettre ces données à la préfecture - Recenser les moyens logistiques de la commune (véhicules par ex.)	- DST, PM A communiquer au DGS - Secrétariat général sur déclenchement de la DGS - DST, PM	- 2 personnes

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Opérations funéraires : - Identifier des sites potentiels permanents qui pourraient recevoir des corps sans mise en bière - Recenser les moyens logistiques de stockage de cercueils, cercueils hermétiques et de housses S'assurer que l'annuaire des coordonnées des pompes funèbres inclus dans le PCS est à jour - Recenser les locaux pouvant servir de chapelle ardente	- CCAS et accueil	- 2 personnes
* Réaliser un plan de continuité des services communaux : - Recenser les tâches à effectuer - Les hiérarchiser en fonction des priorités - Possible mise en place d'un service minimum (prévoir que le personnel peut être malade)	- DGS, DST, PM (en prenant les avis des différents services) Validation par le Maire ou son représentant	- 2 à 3 personnes
* Prendre contact avec les personnes isolées ou fragiles	- CCAS	- 1 personne
* Prendre contact avec les associations de secouristes agissant dans la commune	- Accueil / adjoint chargé de la vie des associations ou adjoint chargé des sports	- 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS PANDEMIE GRIPPALE	Page 6 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

Phase pandémique : transmission interhumaine (phases 5 et 6 du plan national Pandémie grippale)

Actions	Services requis, sous réserve que les membres des services soient en bonne santé	Nombre de personnes
* Déclencher le PCS - Mettre en place le PCC (cellule de crise restreinte, afin de limiter les contacts dans un contexte de pandémie)	- Le Maire Appeler les membres du PCC : le DGS, secrétariat général, ressources humaines...	- 1 personne
* Diffuser des messages d'alerte auprès de la population - Affiches - Panneaux lumineux - Site de la commune et Facebook - Application Illiwap - Haut-parleurs	- Choix du système d'alerte adéquat : PCC - Affiches en mairie : accueil sur déclenchement de la DGS Affiches en ville et dans les hameaux : PM sur déclenchement de la DGS - Accueil sur déclenchement de la DGS ou adjoint chargé de la communication - Service communication sur déclenchement de la DGS - Secrétariat général sur déclenchement de la DGS - DST ou adjoint chargé de la communication	- 1 personne - 1 personne - 1 personne - 1 personne - 1 personne - 1 personne
* Communiquer au préfet la situation dans la commune	- DGS ou secrétariat général sur déclenchement de la DGS	- 1 personne
* Constituer un annuaire de crise opérationnel avec les services de la préfecture	- DGS/PCC	- 1 à 2 personnes
* Mettre en œuvre les orientations décidées par les pouvoirs publics	- Services variables en fonction des orientations choisies	

Accuse de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57/2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Page 7 / 9

Version n° 5**Juin 2026**

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-5712026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS PANDEMIE GRIPPALE	Page 8 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

* Mettre en place le plan de continuité des services municipaux Le CCAS et l'état civil constituent le noyau dur. Commencer par classer les tâches en trois catégories : « indispensables », « pouvant être différées » et « à abandonner ». Ne traiter que les tâches de la catégorie « tâches indispensables ». Prévoir d'assurer très régulièrement des relèves (le personnel est moins nombreux et se fatigue plus rapidement dans ce contexte). - <u>effectuer les missions de police administrative, en fonction des directives gouvernementales</u> : Interdire les rassemblements publics Fermer les ERP (par exemple les établissements d'enseignement, les crèches, les restaurants...) Rendre obligatoire le port de masques Restreindre les transports publics ... - <u>rester en contact avec la population</u> : Recenser le besoin des personnes Maintenir à domicile les malades Distribuer des repas Ravitailler les personnes isolées ou fragiles Coordonner l'action des bénévoles (associations...) Faire appel à la solidarité entre voisins - <u>maintenir les missions essentielles à la vie de la commune</u> Etat-Civil Ramassage des ordures ménagères Service funéraire (dans ce contexte, se préparer à gérer un nombre de décès supérieur à la normale) ...	- Décision : le Maire - PCC - PCC - PM Secrétariat général pour les arrêtés (1 personne) - CCAS, ASSAD, PM, ST - ASSAD, CCAS - Services des écoles, services administratifs, ST - ST, PM - DST et PCC - Accueil - Communauté d'agglomération - Accueil, CCAS, DGS	- 2 personnes ou plus, en fonction des tâches à effectuer et de l'état de santé du personnel
--	---	---



Actions	Services requis	Nombre de personnes
- <u>si besoin est, participer à l'organisation de la vaccination lorsque le vaccin est disponible</u> Ouvrir des locaux disposant d'un point d'eau potable, de sanitaires pour le public et de réfrigérateurs ou glacières afin de stocker les vaccins Matériel de base : tables, chaises, stylos, tablettes d'écriture, papeterie, téléphone, poubelles, badges d'identification pour le personnel, matériel de ménage Dans la mesure du possible : → Disposer de pièces distinctes pour l'accueil et l'enregistrement, l'acte de vaccination, le rhabillage, la prise en charge de personnes présentant des effets indésirables immédiats → Sinon, cloisonner les locaux en fonction des différentes étapes - <u>informer la population de l'état de la situation et des mesures prises</u> Renforcer l'accueil téléphonique en mairie Diffuser au public les messages de recommandation et les conseils de comportement adaptés à la situation : notamment, limiter les activités non essentielles, encourager les commandes par internet, l'utilisation du téléphone... - Diffuser l'alerte sur le site de la commune et Facebook - Diffuser l'alerte sur l'application Illiwap - <u>tenir le préfet régulièrement informé de la mise en œuvre des mesures et de la situation dans la commune</u>	- ST, PM, services administratifs. - Accueil - En fonction du type d'alerte choisi : PM, accueil, adjoint... - Service communication - Secrétariat général	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHES ACTIONS RISQUE INDUSTRIEL	Page 1 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

Accident dans une entreprise à risque sur le territoire de la commune ou en périphérie (avec de possibles répercussions à CrécY-la-Chapelle) :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte en mairie - Accident situé sur le territoire de la commune : alerte donnée par un témoin - Accident situé sur le territoire de la commune : alerte donnée par la gendarmerie ou les secours - Accident situé en-dehors du territoire de la commune : alerte donnée par la préfecture ou par une autre commune	- Pendant les heures ouvrables, le message est réceptionné par l'accueil ou par la PM - A toute heure, y compris en dehors des heures ouvrables : la Maire, le premier adjoint et le DGS sont prévenus directement par la préfecture Le week-end, l'élU d'astreinte et DGS sont également prévenus - A toute heure, y compris en dehors des heures ouvrables : la Maire et le 1^{er} adjoint sont prévenus directement par la préfecture Le week-end, l'élU d'astreinte est également prévenu	
* Appeler les secours si ça n'a pas encore été fait et leur indiquer la nature de l'accident (incendie...) et le type d'entreprise concernée	- Un élU ou son représentant (toute personne recevant l'alerte)	
* Suivre les instructions des secours		
* Appeler le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et suivre ses instructions	- PM	

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Diffuser l'alerte en interne - Informer la Maire - Communiquer avant, pendant et après l'évènement via Illiwap, presse, site internet, réseaux sociaux	- Diffuser l'alerte aux services municipaux, et notamment au DGS, à la PM et aux ST - Le DGS - Secrétariat général et service communication	
* Etablir un périmètre de sécurité et des déviations tout en respectant les consignes de sécurité émises par les secours	- PM - ST	
* A la demande des secours, alerter les zones concernées, <u>à condition qu'il n'y ait aucun danger</u> pour les personnes qui diffusent l'alerte. Sinon, laisser le soin de l'alerte aux services de secours	- En fonction du type de risque et de sa localisation, choisir le système d'alerte le mieux adapté : → Mégaphone (voiture de la PM) → Haut-parleurs fixes qui couvrent une partie du bourg Cf. Alerte « Modes d'emploi des systèmes d'alerte »	
* En fonction de la gravité de l'évènement, déclencher le PCS	- Décision : la Maire - Appeler les membres du PCC : le DGS, secrétariat général, ressources humaines...	
* Informer la sous-préfecture de la situation	- la Maire ou le PCC - Le DGS si le PCS n'a pas été déclenché	
* Situer l'accident sur une carte de Crécy afin de visualiser quels sont les établissements et les infrastructures menacés - Couper la circulation des trains sur la ligne Crécy-Esbly si besoin est (cf. annuaire « numéros de téléphone d'urgence »)	- PCC - Décision : Maire - PM	



Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Contacter les ERP concernés : - S'assurer qu'ils ont bien reçu l'alerte - Relever le nombre de personnes présentes dans l'établissement et se tenir prêt à communiquer les informations aux secours - S'assurer que les consignes (confinement...) ont bien été appliquées - Informer les personnes présentes dans les ERP de l'état de la situation	- Décision : le PCC Appels : les élus / le DGS / service scolaire	- 1 ou 2 personnes
* Si nécessaire, communiquer aux secours les informations sur les entreprises à risques présentes dans le PCS	- Le PCC PM/DGS/adjoint si le PCS n'a pas été déclenché	
* Rester en contact téléphonique avec les établissements menacés (écoles, maisons de retraite...) afin de se renseigner sur la situation dans l'établissement et de les tenir informés de l'évolution de la situation	- Le PCC PM/DGS/adjoint si le PCS n'a pas été déclenché	- 1 ou 2 personnes
* Si les secours le demandent, procéder à l'évacuation des zones exposées (cf. Fiche actions « Evacuation ») et ouvrir un lieu d'accueil temporaire	- Décision : la Maire et/ou le préfet	

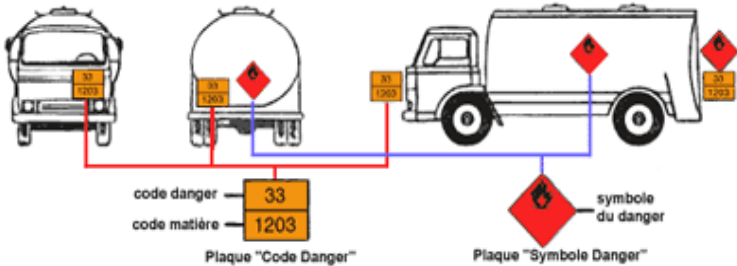
	Plan Communal de Sauvegarde FICHES ACTIONS RISQUE INDUSTRIEL	Page 4 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

Retour à la normale :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Attendre impérativement l'accord des secours avant de lever l'alerte et de permettre à la population de rentrer chez elle	- Accord obtenu par le PCC ou la Maire - La Maire donne l'ordre de lever l'alerte - Diffusion de la fin de l'alerte : → Sirène : signal de fin d'alerte (ST) → Haut-parleurs (adjoint / DST) → Mégaphone (PM) → Téléphone pour les ERP (adjoint et service scolaire) → Porte-à-porte (adjoint/ST)	
* S'il y a eu une évacuation, assurer le retour de la population chez elle (cf. Fiche actions « Evacuation »)	- DGS - DST - PCC réduit	
* Communiquer autour de l'évènement - Dans les journaux (La Marne, le Pays Briard, le Parisien) - Dans le bulletin municipal - Sur le site de la commune et Facebook - Via l'application Illiwap	- La Maire / l'adjoint chargé de la communication - Le service communication - Le service communication - Le secrétariat général	- 1 personne - 1 personne - 1 personne - 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHES ACTIONS TRANSPORT DE MATIERES. DANGEREUSES	Page 1 / 4 Version n� 5 Juin 2026
---	---	---

Accident de camion transportant des mati res dangereuses :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* R�ception de l'alerte en mairie - Accident situ� sur le territoire de la commune : alerte donn�e par un t�moin - Accident situ� sur le territoire de la commune : alerte donn�e par la gendarmerie ou les secours - Accident situ� en-dehors du territoire de la commune : alerte donn�e par la pr�fecture ou par une autre commune - Communiquer avant, pendant et apr�s l'�v�nement via Illiwap, presse, site internet, r�seaux sociaux, panneaux lumineux	- Pendant les heures ouvrables, le message est r�ceptionn� par l'accueil ou par la PM - A toute heure, y compris en dehors des heures ouvrables : le Maire, le premier adjoint et le DGS sont pr�venus directement par la pr�fecture Le week-end, l'�lu d'astreinte est �galement pr�venu - A toute heure, y compris en dehors des heures ouvrables : la Maire et le premier adjoint sont pr�venus directement par la pr�fecture Le week-end, l'�lu d'astreinte est �galement pr�venu - Secr�tariat g�n�ral et service communication	
* Appeler les secours si �a n'a pas encore �t� fait ; si possible leur indiquer les num�ros sur la plaque orange � l'avant ou � l'arri�re du v�hicule et le pictogramme indiquant le type de danger 	- Un �lu ou son repr�sentant (toute personne recevant l'alerte)	Accus� de r�ception en pr�fecture 077-217701424-20260610-57-2026-DE Date de r�ception pr�fecture : 11/06/2026



Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Suivre les instructions des secours		
* Appeler le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et suivre ses instructions	- PM	- 1 personne
* Diffuser l'alerte en interne - Alerter la Maire si elle n'a pas été prévenue	- Diffuser l'alerte aux services municipaux, et notamment au DGS, à la PM et aux ST - DGS	
* Etablir un périmètre de sécurité et des déviations tout en respectant les consignes de sécurité émises par les secours	- PM - ST	
* A la demande des secours, alerter les zones concernées, <u>à condition qu'il n'y ait aucun danger pour les personnes qui diffusent l'alerte. Sinon, laisser le soin de l'alerte aux services de secours</u>	- En fonction du type de risques et de sa localisation, choisir le système d'alerte le mieux adapté : Sirène située dans le bourg Mégaphone (voiture de la PM) Haut-parleurs fixes qui couvrent une partie du bourg Cf. Alerte « Modes d'emploi des systèmes d'alerte »	
* En fonction de la gravité de l'évènement, déclencher le PCS	- Décision : la Maire Appeler les membres du PCC : le DGS, secrétariat général, ressources humaines...	- 1 ou 2 personnes
* Informer la sous-préfecture de la situation	- la Maire ou le PCC Le DGS si le PCS n'a pas été déclenché	
* Situer l'accident sur une carte de CrécY afin de visualiser quels sont les établissements et les infrastructures menacés - Couper la circulation des trains sur la ligne CrécY-Esbly si besoin est (cf. annuaire « Numéros de téléphone d'urgence »)	- PCC Si le PCS n'a pas été déclenché - PM	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHES ACTIONS TRANSPORT DE MATIERES. DANGEREUSES	Page 3 / 4 Version n� 5 Juin 2026
---	---	---

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Contacter les ERP concern�s : - S'assurer qu'ils ont bien re�u l'alerte - Relever le nombre de personnes pr�sentes dans l'�tablissement et se tenir pr�t � communiquer les informations aux secours - S'assurer que les consignes (confinement...) ont bien �t� appliqu�es - Informer les personnes pr�sentes dans les ERP de l'�tat de la situation	- D�cision : le PCC Appels : les �lus / le DGS / Service scolaire	- 1 ou 2 personnes
* Si n�cessaire, communiquer aux secours les informations sur les entreprises � risque pr�sentes dans le PCS	- Le PCC PM/DGS/adjoint si le PCS n'a pas �t� d�clench�	
* Rester en contact t�l�phonique avec les �tablissements menac�s (�coles, maisons de retraite...) afin de se renseigner sur la situation dans l'�tablissement et afin de les tenir inform�s de l'�volution de la situation	- Le PCC PM/DGS/adjoint si le PCS n'a pas �t� d�clench�	
* Si les secours le demandent, proc�der � l'�vacuation des zones expos�es (cf. Fiche actions « Evacuation ») et ouvrir un lieu d'accueil temporaire	- D�cision : le Maire et/ou le pr�fet	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHES ACTIONS TRANSPORT DE MAT. DANGEREUSES	Page 4 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

Retour à la normale :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Attendre impérativement l'accord des secours avant de lever l'alerte et de permettre à la population de rentrer chez elle	- Accord obtenu par le PCC ou le Maire - La Maire donne l'ordre de lever l'alerte - Diffusion de la fin de l'alerte : Sirène : signal de fin d'alerte (ST) Haut-parleurs (Adjoint/DST) Mégaphone (PM) Téléphone (pour les ERP) (Adjoint et service scolaire) Porte-à-porte (adjoint/ST)	
* S'il y a eu une évacuation, assurer le retour de la population chez elle (cf. Fiche actions « Evacuation »)	- DGS - DST - PCC réduit	
* Communiquer autour de l'évènement : - Dans les journaux (La Marne, le Pays Briard, le Parisien) - Dans le bulletin municipal - Sur le site de la commune, Facebook, panneaux lumineux - Via l'application Illiwap	- Le Maire / l'adjoint chargé de la communication - Le service communication - Le service communication - Le secrétariat général	



Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte - Alerte donnée par un témoin - Alerte donnée par les secours ou la gendarmerie - Communiquer avant, pendant et après l'évènement via Illiwap, presse, site internet, réseaux sociaux	- Pendant les heures ouvrables, réception par l'accueil ou par la PM - Réception par : la Maire, le premier adjoint, l' élu d'astreinte (astreinte le week-end) ou le DGS - Secrétariat général, service communication	
* Appeler gaz secours et les secours si l'alerte ne leur a pas été communiquée (cf. Annuaire « Numéros de téléphone d'urgence ») - Expliquer la nature du problème (odeur de gaz, coupure de gaz...) - Préciser la localisation de la fuite	- Un élu ou son représentant (toute personne recevant l'alerte)	
* Etablir un périmètre de sécurité autour de la zone concernée - Interdire la circulation routière et piétonne dans la zone - Assurer l'accès de gaz secours et des secours dans la zone	- PM - ST	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS FUITE DE GAZ	Page 2 / 2 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

* Localiser sur une carte de CrécY l'emplacement de la fuite. En fonction de sa localisation, et à la demande des secours et de gaz secours : - Faire cesser toute activité autour de la fuite (ZA...) - Evacuer la zone menacée - Porter une attention particulière aux écoles, maison de retraite et ERP (évacuations délicates à effectuer)	- DGS / PM / DST en collaboration avec les secours - PM / ST - PM / ST - PM / ST	
- Couper la circulation des trains sur la ligne SNCF CrécY-Esbly si besoin est (cf. annuaire « Numéros de téléphone d'urgence »)	- PM / DST / DGS	- 1 personne
* Suivre les directives de gaz secours	- DGS / DST / PM	
* Informer la Maire	- DGS	- 1 personne
* Ouvrir un lieu d'accueil temporaire si l'évacuation se prolonge (cf. Fiche actions « Ouvrir un lieu d'accueil »)	- Décision : Maire et/ou DGS	
* Attendre impérativement l'accord de gaz secours avant de lever l'alerte et de permettre à la population de rentrer chez elle - Communiquer si l'évacuation se prolonge via Illiwap, réseaux sociaux, site internet et presse	- Décision : DGS et PM - Secrétariat général et service communication	- 2 agents

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS DYSFONCTIONNEMENT RESEAU ELECTRIQUE	Page 1 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Phase 1 : en cas de panne d'électricité de faible importance / d'endommagement localisé des pylônes et câbles électriques

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte - Alerte donnée par un témoin - Alerte donnée par les secours ou la gendarmerie - Communiquer via Illiwap, réseaux sociaux, site internet et presse	- Pendant les heures ouvrables, réception par l'accueil ou par la PM - Réception par : la Maire, le premier adjointe, l' élu d'astreinte (astreinte le week-end) ou le DGS - Secrétariat général et service communication	- 2 agents
* Appeler EDF (cf. annuaire « Numéros de téléphone d'urgence ») - Expliquer la nature du problème (câbles à terre...) - Préciser la localisation du dysfonctionnement	- Un élu ou son représentant (toute personne recevant l'alerte)	
* Etablir un périmètre de sécurité autour des câbles à terre et des déviations si besoin est (empêcher toute circulation y compris piétonne, à proximité des câbles)	- PM / ST	
* Alerter le syndicat intercommunal d'électrification rurale (SDESM) pour l'éclairage public	- le DGS ou l' élu ayant réceptionné l'alerte	
* Prendre les plans de récolement afin de localiser les zones de la commune concernées par la coupure d'électricité / ou se renseigner directement auprès d'EDF	- DGS + DST / PM	- 1 personne
* Si la coupure se prolonge sur plusieurs jours, se reporter à la phase 2		

Accusé de réception en préfecture
077 217701 424 20260610 572026 DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



FICHE ACTIONS

Version n° 5

DYSFONCTIONNEMENT RESEAU ELECTRIQUE

Juin 2026

Phase 1 : en cas de dégâts très importants sur le réseau électrique (à la suite d'une tempête)

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* À la suite d'un épisode de tempête, appeler EDF (cf. annuaire « Numéros de téléphone d'urgence ») : - <u>Faire le point avec EDF ou ERDF sur l'ampleur des dégâts et sur les zones concernées par la coupure d'électricité</u> - <u>S'informer du plan d'action d'EDF :</u> Demander une estimation des délais de retour à la normale Faire le point avec EDF pour savoir ce qui est prévu pour l'alimentation d'urgence des établissements stratégiques (la Mairie) et vulnérables (la maison de retraite) Demander si EDF prévoit de fournir des groupes électrogènes ; noter leur nombre et leur puissance	- Un élu ou son représentant	
* Communiquer au Maire le résultat de l'entretien téléphonique avec EDF ou ERDF	- L'élu (ou son représentant) qui a contacté le concessionnaire	- 1 personne
* Aider les secours et les équipes d'EDF à dégager l'accès aux câbles et aux pylônes et à sécuriser les lieux (périmètres de sécurité)	- ST	
* Prendre contact avec le syndicat intercommunal d'électrification rurale (SDESM) pour l'éclairage public	- DGS ou un élu	- 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS DYSFONCTIONNEMENT RESEAU ELECTRIQUE	Page 3 / 3 Version n� 5 Juin 2026
---	--	--

Phase 2 : si la coupure d lectricit  se prolonge

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Contacter les �tablissements vuln�rables tels que la maison de retraite pour faire l�tat des lieux de la situation	- Affaires g�n�rales / Accueil / Scolaire sur d�clenchement du DGS	- 1 personne
* Louer des groupes �lectrog�nes en fonction des besoins	- D�cision : le PCC Concertation PCC avec la DST et la PM pour le nombre de groupes et pour leur puissance Location : Service comptabilit� Amener les groupes � Cr�cy : ST	
* Ouvrir un lieu d'accueil aliment� en �lectricit� par un groupe �lectrog�ne - Installer le groupe �lectrog�ne - Pr�parer le lieu d'accueil et l'ouvrir au public (cf. Fiche actions « Ouvrir un lieu d'accueil »)	- D�cision et choix du lieu d'accueil : le PCC si le PCS a �t� d�clench� Sinon : DGS et un �lu en concertation avec la DST et la PM - ST	
* Informer les habitants concern�s de l�tat de la situation et de son �volution - Porte-�-porte si le secteur concern� n'est pas tr�s �tendu - Affiches dans les secteurs concern�s - Accueil en mairie	- PM / ST / Elus - PM - Service accueil	- Nombre variable en fonction des secteurs concern�s - 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS DYSFONCTIONNEMENT RESEAU D'EAU	Page 1 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

Fuite / coupure d'eau :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte - Alerte donnée par un témoin - Alerte donnée par les secours ou la gendarmerie	- Pendant les heures ouvrables, réception par l'accueil ou par la PM - Réception par : la Maire, le premier adjoint, l'élU d'astreinte (astreinte le week-end) ou le DGS	
* Appeler Veolia (cf. Annuaire « Numéros de téléphones d'urgence ») - Expliquer la nature du problème (rupture de canalisation...) - Préciser la localisation de la fuite	- Un élu ou son représentant (toute personne recevant l'alerte)	
* Mettre en place un périmètre de sécurité autour de la fuite et des déviations si besoin est - Si la fuite dure peu de temps, se contenter de barrer la ou les routes - Si la fuite se prolonge, se concerter avec les communes voisines afin de mettre en place un itinéraire de déviation	- PM / ST - La Maire ou son représentant, le DGS / la DST et la PM - Les représentants des communes voisines - La gendarmerie	
* Alerter le Maire et le syndicat mixte d'adduction d'eau potable	- le DGS ou l'élU ayant réceptionné l'alerte	- 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS DYSFONCTIONNEMENT RESEAU D'EAU	Page 2 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

* Prendre les plans de récolement afin de localiser les zones de la commune concernées par la coupure d'eau / Ou se renseigner directement auprès de Veolia	- DGS + DST / PM	
* Alerter les pompiers dans le cas où des bornes à incendie seraient temporairement privées d'eau	- PM	- 1 personne

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS DYSFONCTIONNEMENT RESEAU D'EAU	Page 3 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Si la coupure se prolonge :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Informer les habitants concernés de l'état de la situation et de son évolution - Porte-à-porte - Affiches dans les secteurs concernés - Accueil en mairie - Communiquer avant, pendant et après l'évènement via Illiwap, presse, site internet, réseaux sociaux	- PM / ST / Elus - PM - Service accueil - service communication	- Nombre variable en fonction de l'étendue des secteurs concernés - 1 personne - 1 à 2 agents - 1 agent
* Si la coupure se prolonge sur plusieurs jours, se concerter avec Veolia sur les modalités d'un ravitaillement - Si Veolia n'intervient pas mais que le Maire décide de ravitailler la population, mettre en place le ravitaillement - Se préoccuper en priorité des établissements vulnérables de type maison de retraite	- Décision : la Maire - Concertation DGS / DST / PM sur les quantités d'eau à acheter - Achat : Comptabilité - Distribution à domicile : ST - DGS / CCAS	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS DYSFONCTIONNEMENT RESEAU de TELEPHONE	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

En cas de coupure localisée :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Réceptionner l'alerte - Alerte donnée par un témoin	- Pendant les heures ouvrables, réception par l'accueil ou par la PM - Réception par : la Maire, le premier adjoint, l' élu d'astreinte (astreinte le week-end) ou le DGS	- 1 personne
* Appeler Orange - Préciser la nature du problème (câbles à terre...) - Préciser la localisation du problème	- Un élu ou son représentant (toute personne recevant l'alerte)	- 1 personne
* Sécuriser la zone (installer un périmètre de sécurité, interdire la circulation...)	- PM / ST	

En cas de dégâts importants sur le réseau (à la suite d'une tempête) :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Appeler Orange - Faire le point avec Orange sur l'ampleur des dégâts - S'informer du plan d'action de Orange et demander que les lignes stratégiques (celles de la mairie) soient rétablies en priorité - Demander une estimation des délais de retour à la normale	- Un élu ou son représentant	- 1 personne
* Communiquer au Maire le résultat de l'entretien téléphonique avec Orange	- L' élu (ou son représentant) qui a contacté le concessionnaire	
* Aider les équipes de Orange à dégager l'accès aux câbles et aux pylônes et à sécuriser les lieux (périmètres de sécurité)	- ST	Accusé de réception en préfecture 077-217701424-20260610-57 2026-DE Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS EVACUATION	Page 1 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

L'évacuation est une action lourde de conséquences. Elle n'est envisageable que dans les situations particulièrement critiques. Cette décision peut être prise par le préfet ou par le Maire si la situation est urgente et qu'elle nécessite une réaction immédiate.

Evacuation d'un secteur restreint (fuite de gaz...) : décision prise par la maire

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Se munir d'une carte de CrécY-la-Chapelle afin de faire le point sur les établissements vulnérables à évacuer - Choisir un lieu de rassemblement des personnes évacuées, en dehors de la zone à risque et le communiquer via l'application Illiwap, presse, réseaux sociaux, site internet et panneau lumineux	- DGS / DST / PM	- 2 personnes
* Faire du porte-à-porte pour évacuer les riverains - Leur expliquer brièvement la raison de l'évacuation - Leur indiquer le parcours qu'ils doivent suivre jusqu'au lieu de rassemblement - Aider les personnes à mobilité réduite - S'il est nécessaire d'évacuer les écoles, la maison de retraite ou tout autre ERP, aider le personnel à évacuer leur établissement. Si les écoles et/ou la maison de retraite doivent être évacuées, ouvrir nécessairement un lieu d'accueil temporaire (cf. Fiche actions « Ouvrir un lieu d'accueil »)	- En concertation : DGS / DST / PM	
* Si la situation perdure, ouvrir un lieu d'accueil pour les personnes évacuées (cf. Fiche actions « Ouvrir un lieu d'accueil »)	- ST / PM	

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS EVACUATION	Page 2 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Evacuation de grande ampleur : décision prise par le préfet ou par la maire

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Se munir d'une carte de CrécY - Faire le point sur les établissements vulnérables à évacuer - Se référer au recensement de CrécY par quartiers et par rues (inclus dans le PCS) afin de savoir approximativement combien il y a de personnes à évacuer - Désigner un lieu d'accueil, en dehors de la zone à risque : sur le territoire de la commune, ou sur une autre commune si la totalité du territoire de CrécY-la-Chapelle est menacé Dans la deuxième hypothèse, contacter les communes alentours (commencer par les communes de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie) afin de se renseigner sur leurs possibilités d'hébergement	- PCC - Contact assuré par un élu	- 1 personne
* Organiser le transport de la population, en fonction du nombre de personnes à évacuer et de l'éloignement du lieu d'accueil - Utiliser le minibus de la commune - Contacter une entreprise de transport afin de louer ou réquisitionner le nombre de bus nécessaires	- PCC - ST - Appel : comptabilité ou secrétariat général	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS EVACUATION	Page 3 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

* Alerter les riverains - Activer le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) - Plusieurs messages d'alertes diffusés par les haut-parleurs (bourg) : préciser la nature du danger et le lieu de rassemblement (la gare si possible) - Message d'alerte diffusé par le mégaphone (hameaux en priorité et secteurs du bourg non couverts par les haut-parleurs) : préciser la nature du danger et le lieu de rassemblement (la gare si possible) - Communiquer via Illiwap, site internet, réseaux sociaux et presse - Compléter par le porte-à-porte (pour les hameaux, appeler un élu qui se charge d'avertir ses voisins) - Dans les messages d'alerte, recommander aux personnes à mobilité réduite de se faire connaître (appel en mairie par exemple) afin d'obtenir de l'aide	- DST - Contenu du message : PCC Diffusion du message : PM/DST - service communication - ST / élus - ST / PM - CCAS/ Accueil	- 2 personnes - 1 agent
* Surveiller l'évacuation - S'il est nécessaire d'évacuer les écoles (ou tout autre ERP), aider le personnel à évacuer leur établissement - S'il est nécessaire d'évacuer la maison de retraite, faire appel aux secours et à des ambulanciers privés - Venir en aide aux personnes à mobilité réduite	- ST / PM - Concertation: ST / PM et PCC - ST / PM	
* S'assurer que personne n'est resté isolé à son domicile - Porte-à-porte - S'enquérir auprès des personnes évacuées de l'existence de personnes vulnérables ou à mobilité réduite dans leur voisinage	- ST / PM / élus - ST / PM	Accusé de réception en préfecture 077-217701424-20260610-57/2026-DE Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS EVACUATION	Page 4 / 4 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

* Relever l'identité des personnes évacuées à leur montée dans les bus ou à leur arrivée dans le lieu d'accueil s'il est situé sur le territoire de la commune	- Personnels administratifs	
* Empêcher l'accès aux zones évacuées (= zones à risque par définition) - Barrages routiers - Empêcher l'accès piéton - Si le type de risque le permet (risque à cinétique lente), protéger les habitations évacuées contre les vols et pillages éventuels	- PM / ST / Gendarmerie - PM - PM voire une entreprise de gardiennage	

Retour à la normale :

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Attendre impérativement l'accord des secours avant de lever l'alerte et de permettre à la population de rentrer chez elle		
* Organiser le retour des personnes évacuées chez elles - Si besoin est, utiliser le minibus de la commune - Si besoin est, contacter une entreprise de transport afin de louer ou réquisitionner le nombre de bus nécessaire Pour les personnes à mobilité réduite, faire appel aux secours et à des ambulanciers privés	- PCC - ST - Appel : Comptabilité ou Secrétariat général	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS OUVRIR UN LIEU D'ACCUEIL	Page 1 / 3 Version n� 5 Juin 2026
---	--	---

Lieu d'accueil temporaire (*lieu de ravitaillement, lieu  quip  d'un groupe  lectrog ne en cas de coupure d' lectricit , lieu d'accueil en cas d' vacuation de faible ampleur...*) : L' cole de l'Eau Vive et le gymnase Jean P richon sont les lieux d'accueil prioritaires, notamment en cas d'inondations.

Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Choisir un lieu adapt� au nombre de personnes � accueillir, et situ� en dehors de la zone � risque (cf. Moyens de la commune « H�bergement »)	- D�cision : le PCC si le PCS a �t� d�clench� ou DGS et un �lu en concertation avec la DST et la PM si le PCS n'a pas �t� d�clench�	
* Ouvrir le lieu	- Une des personnes disposant de la cl� (cf. Moyens de la commune « H�bergement »)	
* Acheminer la nourriture jusqu'au lieu d'accueil	- ST	- 1 �quipe de 2 personnes
* S'il y a lieu de le faire, installer un groupe �lectrog�ne	- ST	- 1 �quipe de 2 personnes
* Pr�parer le lieu en vue d'accueillir la population - Doter la salle de chaises, tables... - Pr�parer les repas	- Responsable du lieu Service entretien et restauration des �coles Personnels administratifs - Service entretien et restauration des �coles	
* Accueillir la population	- Personnels administratifs Service entretien et restauration des �coles	
* Distribuer les repas et les boissons (chaudes ou froides selon la saison)	- Personnels administratifs Service entretien et restauration des �coles	

Accus  de r ception en pr fecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de r ception pr fecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS OUVRIR UN LIEU D'ACCUEIL	Page 2 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Lieu d'hébergement d'urgence (*évacuation d'un secteur important, hébergement à la suite d'un sinistre de grande ampleur...*) : L'école de l'Eau Vive et le gymnase Jean Périchon sont les lieux d'accueil prioritaires, notamment en cas d'inondations.

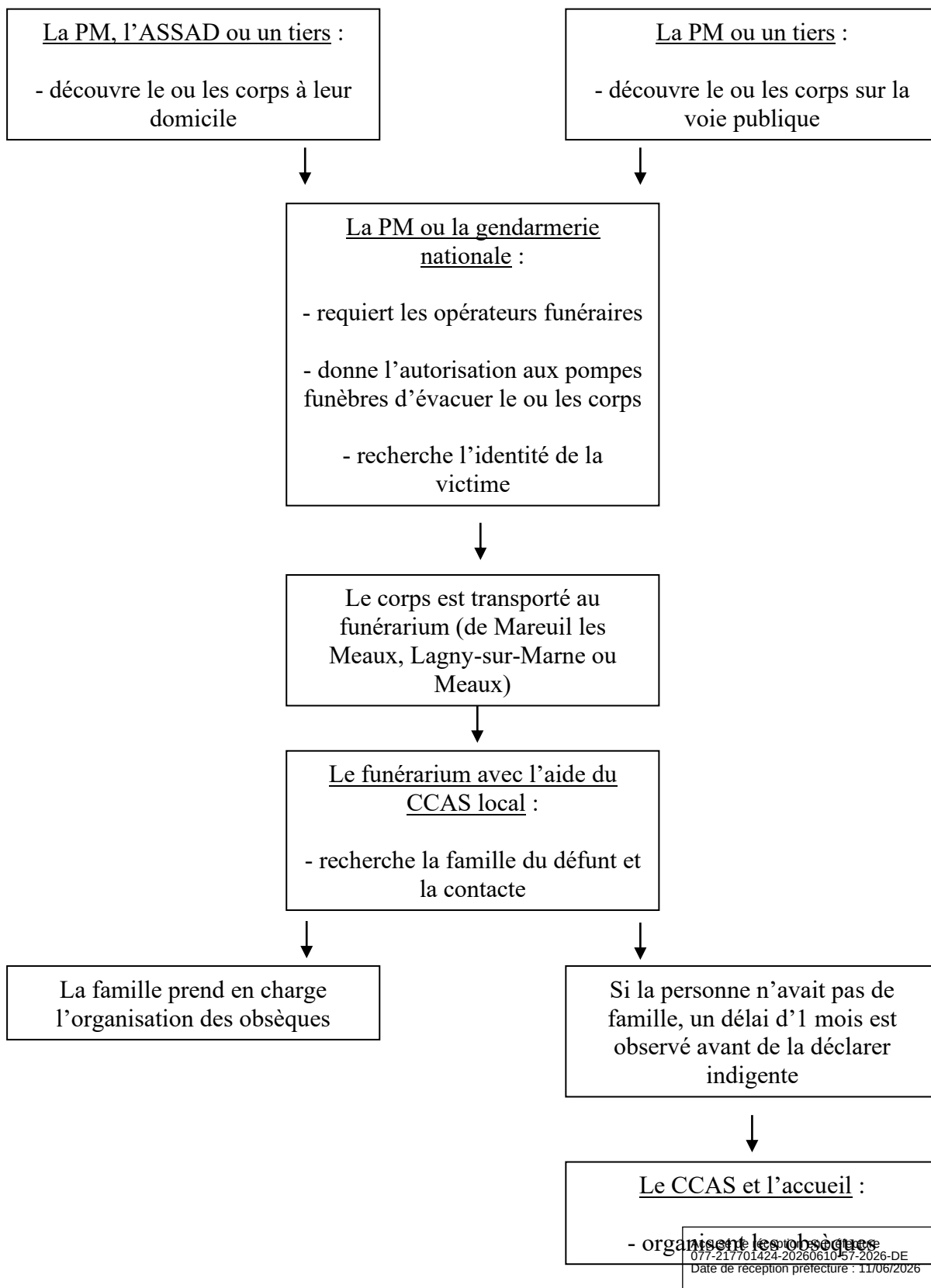
Actions	Services requis	Nombre de personnes
* Choisir un lieu adapté au nombre de personnes à accueillir, et situé en dehors de la zone à risque (cf. Moyens de la commune « Hébergement »)	- Décision : PCC	
* Ouvrir le lieu	- Une des personnes disposant de la clé (cf. Moyens de la commune « Hébergement »)	
* Acheminer la nourriture et le matériel nécessaire jusqu'au lieu d'accueil	- ST	
* S'il y a lieu de le faire, installer un groupe électrogène	- ST	- 1 équipe de 2 personnes
* Préparer le lieu en vue d'accueillir la population - Aménager la salle en différentes « aires » distinctes en fonction de leur affectation : repos, repas, espaces familiaux... - Disposer les chaises, les tables, les matelas, les couvertures... - Préparer les repas	- Décision : DGS en concertation avec les services administratifs - Le responsable du lieu Service entretien et restauration des écoles Personnels administratifs - Service entretien et restauration des écoles	
* Accueillir les personnes et consigner leur identité sur un registre	- Personnels administratifs Service entretien et restauration des écoles	

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57/2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS OUVRIR UN LIEU D'ACCUEIL	Page 3 / 3 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

* Parmi les personnes accueillies, s'il y a des personnes âgées, des personnes handicapées ou des enfants qui nécessitent des équipements particuliers, en faire part immédiatement au PCC afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires * Recueillir les besoins des personnes en termes de médicaments, soins, etc.	- Personnel qui accueille la population ou CCAS	- 1 personne
* Distribuer les repas et les boissons (chaudes ou froides selon la saison)	- Personnels administratifs. Service entretien et restauration des écoles	
* Si la situation perdure, prévoir une équipe de nettoyage (sanitaires...)	- Service entretien et restauration des écoles	

	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS GESTION DES DECES	Page 1 / 2 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---



	Plan Communal de Sauvegarde FICHE ACTIONS GESTION DES DECES	Page 2 / 2 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Dans un contexte de canicule, ou si le nombre de décès dépasse les capacités des funérariums :

La commune doit conserver les corps sur son territoire dans un endroit réfrigéré, le temps que les familles ou la commune organisent les obsèques.

Pour ce faire :

- Contacter la maison de retraite
 - elle dispose d'une salle pouvant accueillir 3 corps (dont 1 réfrigérée)
 - leur demander s'ils ont de la place
- Louer un camion frigorifique afin de conserver les corps dans un contexte de forte chaleur

Chapelle ardente :

En cas de besoin, ouvrir la Collégiale (clés : DST)



ALERTE

- Syst mes d'alerte disponibles
- Modes d'emploi

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE SYSTEMES D'ALERTE DISPONIBLES	Page 1 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

Le SMAGE des 2 Morin

I – Diagnostic de l'existant

Les réseaux de mesures et de surveillance existants sur le territoire du SMAGE sont :

1. Stations hydrométriques

21 stations hydrométriques ont été recensées sur le territoire du SMAGE des Deux Morin :

- 7 stations de mesures sont gérées par la DRIEAT
- 6 stations de mesures sont gérées par la SMAGE des 2 Morin
- 6 stations de mesures sont gérées par l'INRAe
- 1 station de mesure est gérée par la ville de Coulommiers

Sur les 21 stations de mesures :

- 18 sont fonctionnelles, seules celles de Mouroux, de Meilleray et d'Esternay qui appartiennent toutes les 3 au SMAGE des Deux Morin ne sont plus en état de fonctionnement ;
- 14 sont télésurveillées, seules les stations de l'INRAe et de Coulommiers ne sont pas télésurveillées. Il est cependant à noter que les données en temps réel de la station de mesure de Coulommiers sont accessibles sur une plateforme internet mais il n'y a pas de bancarisation et que les données des stations de mesure de l'INRAe sont bancarisées sur l'hydroportail tous les 2 à 3 mois ;
- 11 stations de mesures sont déjà accessibles sur la plateforme du SMAGE des Deux Morin.

La plateforme du SMAGE des Deux Morin collecte également les données de 4 stations de mesures présentes sur la Marne à Châlons-en-Champagne, à La Ferté-sous-Jouarre, à Meaux et à Chalifert.

2. Stations pluviométriques

20 pluviomètres ont été recensés sur le territoire du SMAGE des Deux Morin :

- 5 pluviomètres sont gérés par la DRIEAT
- 9 pluviomètres sont gérés par l'INRAe
- 1 pluviomètre est géré par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise
- 5 stations météorologiques sont gérées par Météo France

Sur les 20 pluviomètres :

- 10 sont télésurveillés
- 5 pluviomètres (ceux de Météo France) sont déjà sur la plateforme

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Saf Le 10/06/2026 à 11h04/26

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE SYSTEMES D'ALERTE DISPONIBLES	Page 2 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

3. Stations piézométriques

25 piézomètres ont été recensés sur le territoire du SMAGE des Deux Morin :

- 8 piézomètres appartenant au CENCA
- 6 piézomètres appartenant à l'INRAE
- 2 piézomètres appartenant au CD77 (géré par AQUI'Brie)
- 9 piézomètres appartenant au BRGM

Sur les 25 piézomètres :

- 4 sont référencés sur l'API ADES et disponibles en temps réel
- Le piézomètre de Cerneux appartenant au Conseil Départemental de la Seine-et-Marne et géré par AQUI'Brie est télésurveillé mais bancarisé sur la base de données ADES 1 fois par mois. Ce qui n'est pas compatible avec un suivi en temps réel. L'appareil utilisé par AQUI'Brie, un Ecolog 1000 de OTT est compatible avec la plateforme STRYMO et pourra, si AQUI'Brie est d'accord y être connecté pour activer le suivi en temps réel.

II - Mise en œuvre de l'alerte

Chaque maire riverain de la rivière est à même de constater un phénomène ponctuel susceptible d'avoir un impact sur le fonctionnement de la rivière. Il a donc la possibilité d'alerter le maire coordonnateur.

Pour l'ensemble du tracé concerné, le maire coordonnateur est le maire de CrécY la Chapelle, à charge pour lui d'organiser la levée des vannages en relation avec les maires de Esbly, Condé Sainte Libiaire, Couilly Pont aux Dames, Villiers sur Morin, Voulangis, Tigéaux, Guérard, Coulommiers, Celle sur Morin, Pommeuse, Mouroux, et Boissy le Chatel.

Cette organisation est basée sur les niveaux d'alerte ci-dessous :

III - Niveaux d'alerte

- Le niveau initial est la vigilance accrue dès que des évènements sont prévisibles
- Le premier niveau d'alerte est la prévision de pluies à court terme (2 ou 3 jours) entraînant l'ouverture programmée des vannes sur Esbly, Couilly et CrécY. La communication locale et via Internet est mise en place.
- Le second niveau d'alerte est lié à la hauteur d'eau pour la balise Vigicrues de Pommeuse (20 m3/s). Il conditionne l'ouverture programmée de toutes les vannes, de l'aval à l'amont. Renforcement de la communication via Internet, et le cas échéant, par un message téléphonique.

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE SYSTEMES D'ALERTE DISPONIBLES	Page 3 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

- Le troisième niveau d'alerte concerne le risque de débordement imminent. Il met en place toutes les formes d'alertes, puis de sécurisation des populations.

III – Actions

1. Vannes

La principale action concerne la coordination des manœuvres des vannes.

A cet effet, le maire coordonnateur dispose des numéros de téléphone des maires et des numéros de permanence des communes concernées par les manœuvres des vannes.

2. Informations à la population

Le SMAGE des Deux Morin communique sur les inondations via son site internet et sur les réseaux sociaux.

Néanmoins, l'alerte à la population en cas de danger imminent, qui est une obligation pour toutes les communes de France, est une des responsabilités et des obligations du Maire, qui se doit de prendre toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE SYSTEMES D'ALERTE DISPONIBLES	Page 4 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

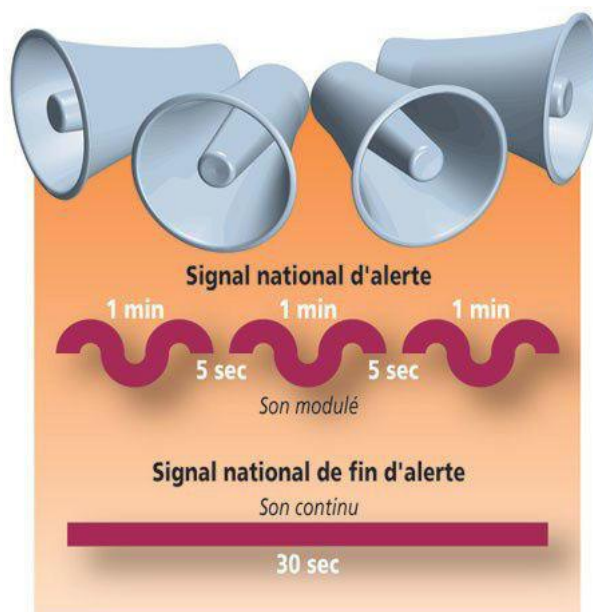
- Système d'alerte et d'informations des populations (SAIP)

Situé sur le toit de l'hôtel de ville, il permet d'avertir la population par un signal d'alerte en cas de phénomène naturel ou technologique majeur (**cf Alerte « Modes d'emploi des systèmes d'alerte »**).

Signal national d'alerte

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques (sauf en cas de rupture de barrage) et pour toute partie du territoire national.

Ce signal consiste en trois émissions successives, séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence. Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi.



Signal d'alerte spécifiques aux ouvrages hydrauliques

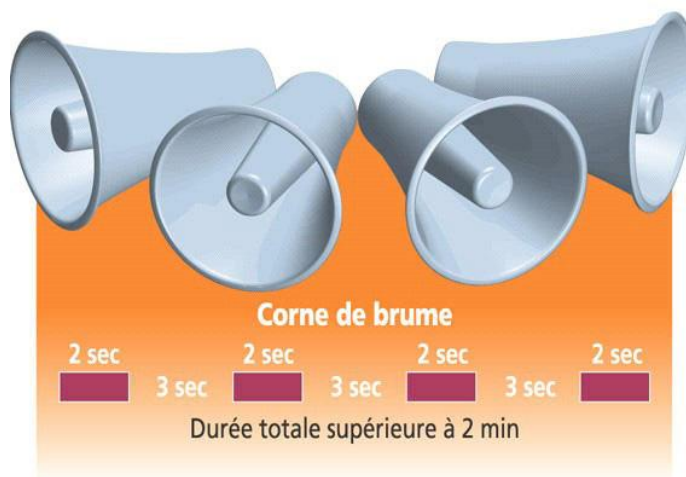
Dans le cas particulier des ruptures de barrage, le signal d'alerte à la population est émis par des sirènes pneumatiques de type « corne de brume », installées par l'exploitant.

Ce signal d'alerte est mis en œuvre pour les barrages soumis à plan particulier d'intervention (PPI).

Lorsque le signal d'alerte est diffusé, il est impératif que la population se mette à l'écoute de la radio ou des réseaux sociaux grâce auxquels seront communiquées les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter. En cas d'évacuation des messages d'alerte peuvent être diffusés.

Accusé de réception en préfecture
077-211701424-20260810-57-2026-DE
Date de réception en préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE SYSTEMES D'ALERTE DISPONIBLES	Page 5 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---



La fin de l'alerte est signalée par un son continu de trente secondes à fréquence fixe et annoncée via radio et télévision.

- Haut-parleurs fixes dans le centre-ville de CrécY

Messages d'alerte diffusés depuis la salle des fêtes (**cf Alerte « Modes d'emploi des systèmes d'alerte »**).

Emplacement des haut-parleurs :

- * rue du Général Leclerc jusqu'à la boulangerie angle rue Bruneau
- * place de la mairie
- * rue de Bouleurs du Beffroi au parking SNCF
- * rue de la Mairie du beffroi à la place du Marché
- * rue Altmann
- * place du Marché

- * rue Serret

ATTENTION : l'ensemble du centre-ville n'est pas couvert par les haut-parleurs

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE SYSTEMES D'ALERTE DISPONIBLES	Page 6 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

- Deux panneaux lumineux

L'un situé à l'entrée du Centre-ville de Crécyl-la-Chapelle à l'angle de la rue de Villiers et de la rue du Marché.

Le second situé sur la RD934 au carrefour de la maison de retraite et des écoles.

- Mégaphone

La police municipale dispose d'un mégaphone de 100 watts sur l'une de ses voitures.

- Application Illiwap

Le service communication envoie des messages aux habitants abonnés gratuitement à cette application (2 690 abonnés au 08/04/2026).

- Réseaux sociaux / Facebook

Au 08/04/2026, il y a 6 200 inscrits sur la page Facebook de la commune.

La commune dispose également d'un site internet : <https://www.crecylachapelle.eu>

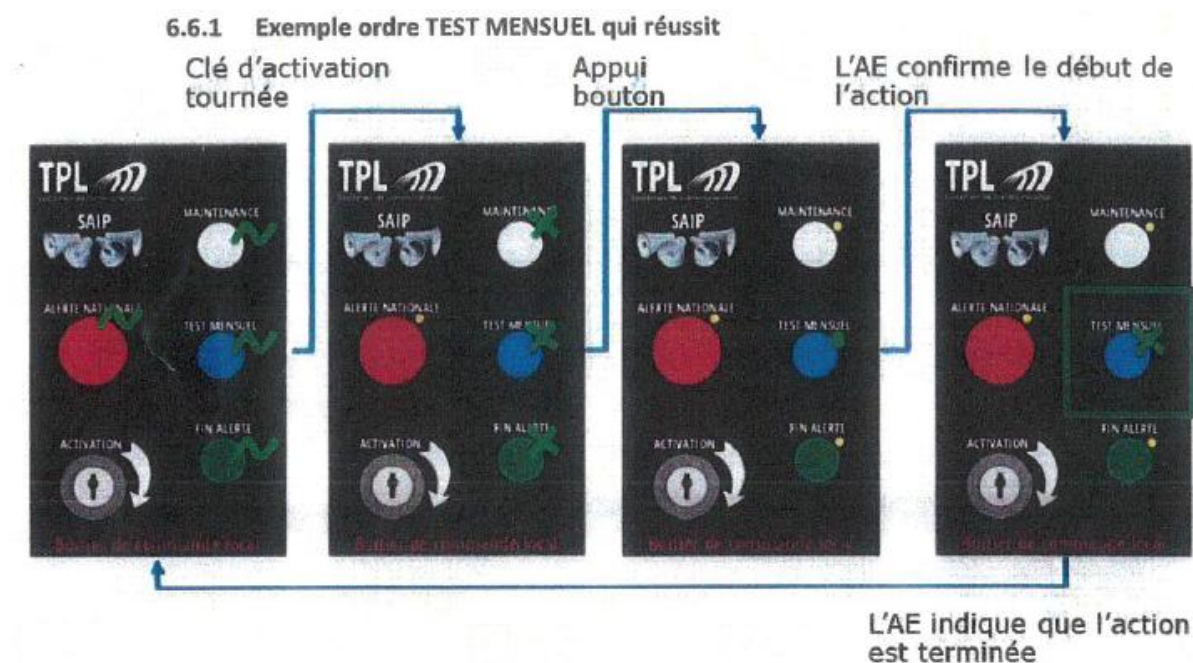
	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 1 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATIONS DES POPULATIONS (SAIP)

Utilisation

Pour utiliser le BCL, il faut retirer le capuchon de protection de la clé, puis insérer la clé dans la serrure. Ensuite pour n'importe lequel des ordres, il faut :

- Tourner la clé d'activation d'un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre (toutes les LEDs se mettent à clignoter rapidement en **VERT**)
- Tout en maintenant la clé tournée, appuyer sur le bouton correspondant à l'ordre à exécuter pendant 2 secondes (seule la LED associée à ce bouton devient fixe en **VERT**)
- Au bout des 2 secondes la LED associée à l'ordre clignote en **VERT** en l'absence de défaut et en **ROUGE** en présence d'un défaut (le moteur n'a pas démarré). Le clignotement persiste pendant toute la durée de l'ordre. Tous les BCLs connectés afficheront ce même état de fonctionnement.





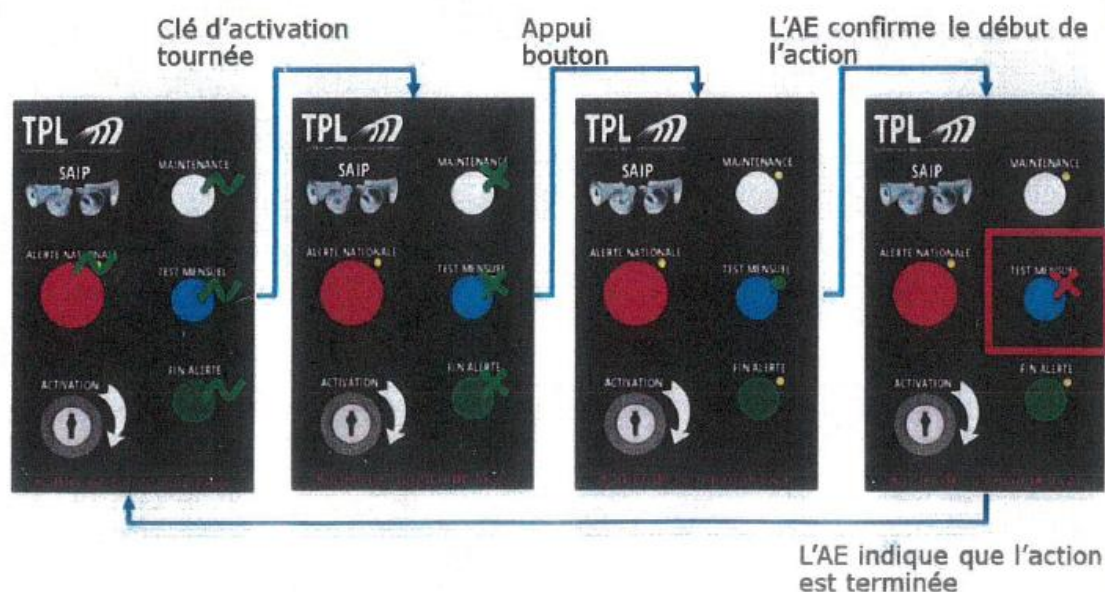
ALERTE

Version n° 5

MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE

Juin 2026

6.6.2 Exemple ordre TEST MENSUEL qui ne fonctionne pas



HAUT-PARLEURS

Le dispositif se situe dans la salle des fêtes (sur la gauche à l'entrée du bar)

Mise en service

- Enlever le capot de façade retenu par 4 crochets latéraux
- Brancher la prise de courant située à gauche
- Enclencher les trois boutons « power » noirs
1 à gauche – 1 en haut – 1 en bas de la console
- Appuyer sur le bouton « S » (son dans la salle)
- Installer les 2 antennes et les relever pour une meilleure transmission
- Brancher le micro (qui se trouve dans la mallette) en abaissant le bouton noir sur le manche
- Attendre l'affichage (environ 4 secondes)
- Prêt à fonctionner.

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 3 / 9 Version n� 5 Juin 2026
---	--	--

Diffusion dans la ville

- Pour  mettre au micro depuis le centre-ville :
- M me manipulation que salle des f tes mais appuyer sur le bouton « R » (Rues) au lieu de S
- D brancher les petites antennes et monter les câbles d'antennes ext rieures situ es   gauche de l'appareil.
- Pour  mettre au micro   proximit  de la salle des f tes, il n'est pas n cessaire de brancher les câbles d'antennes ext rieures.

PANNEAUX LUMINEUX

- Se connecter   internet et taper l'adresse suivante : [NEOSCREEN 5.0 build 23.091 \(charvet-digitalmedia.com\)](http://NEOSCREEN 5.0 build 23.091 (charvet-digitalmedia.com))

- Login : XXXXXXXXXX

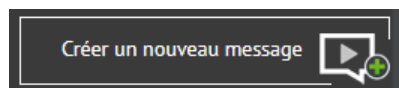
- Mot de passe : XXXXXXXXXX

Pour cr er un nouveau message et transmettre un message :

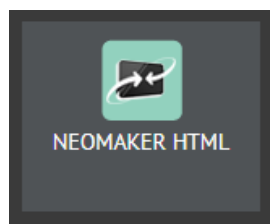
1. Cliquer sur m diath que



2. Cr er un nouveau message



3. Cliquer sur



	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 4 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

4. Donner un titre au message et définir un temps de lecture

Créer un nouveau message


 Nom
 Modèle ☐
 Utiliser un modèle ☐
 Type de connexion Aucune

Paramètres sonores

Son actif ☒
 Volume 80

Paramètres d'affichage

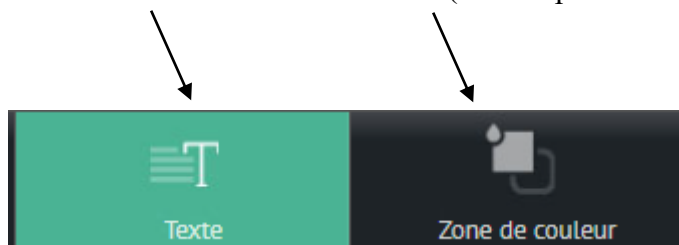
Durée (hh:mm:ss) 00 : 00 : 20
 Dimensions (LxH) 160 x 270 px
 Date de début de validité
 Date de fin de validité
 Mode de diffusion Adapter au POD
 Agrandir le POD à tout l'écran et stop les autres ☐

Paramètres d'accès et de validation

Niveau d'accès 1:Très faible

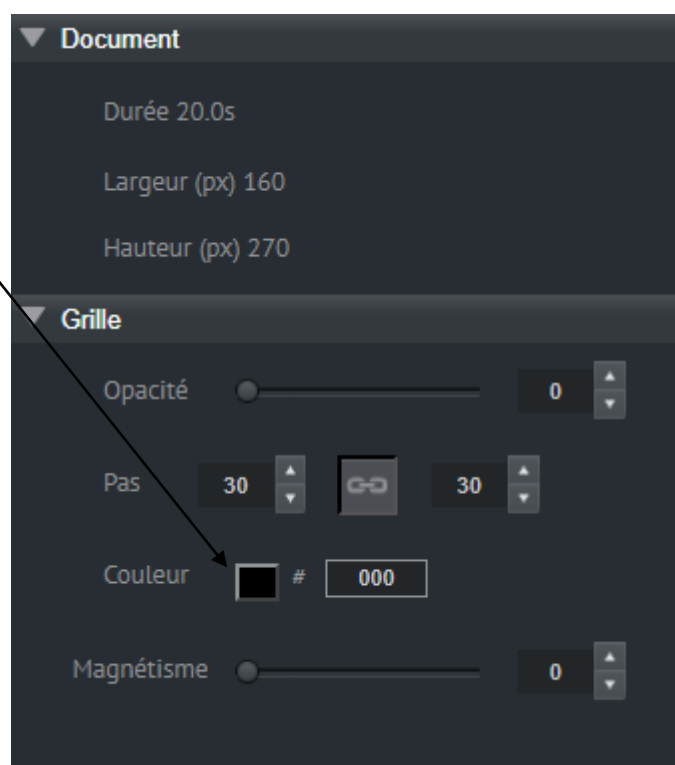
* Champs obligatoires Note : la modification de cette section sera appliquée partout où elle est insérée Valider

5. Saisir un texte et définir un fond (noir de préférence)

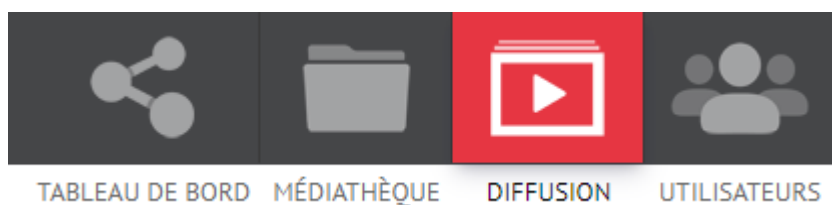


	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 5 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

6. Choisir une couleur de texte pour l'adapter au fond



7. Une fois le texte saisi et adapté, cliquer sur sauvegarder
8. Après avoir sauvegarder le message, cliquer sur diffusion (PL POD)



	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 6 / 9 Version n� 5 Juin 2026
---	---	---

9. Rechercher dans cette liste le message   diffuser et cocher la case

CONTENU DE LA PLAYLIST > PL POD

Ajouter des m dias Ajouter une playlist

Dur e playlist: 00:05:16 Lecture al atoire

APER�U	NOM	E	TYPE	FR�QUENCE	CONDITIONS	DUR�E	SON	ACTIONS
	AT e-sport	☒		� chaque cycle	***	00:00:15		  
	Fte de la musique	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	Affiche-soir�e-Bonheur	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	Affiche Tour du Flambeau	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	VISITES GIR 2024-JUILLET-COLLEGALE	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	VISITES GIR 2024-JUILLET-VDP	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	affiche-concert-jeunes-pousses-2024	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	affiche-Duo-amoureux-vf	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	Affiche-lisons-avec-bebe-2024	☒		� chaque cycle	***	00:00:20		  
	neomaker-3-	☒		� chaque cycle	***	00:00:15		  

10. Cliquer sur valider, en bas   droite de l' cran, pour terminer

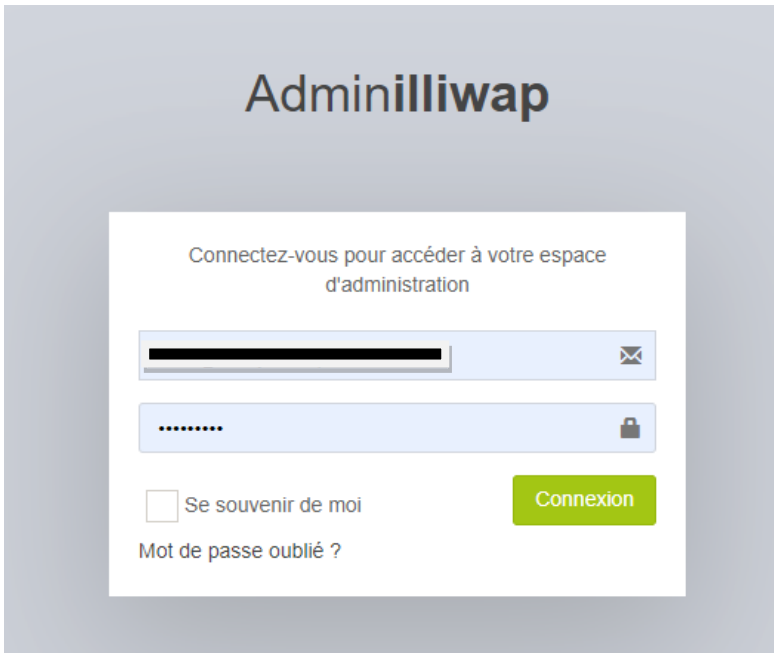
Accus  de r ception en pr fecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de r ception pr fecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 7 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

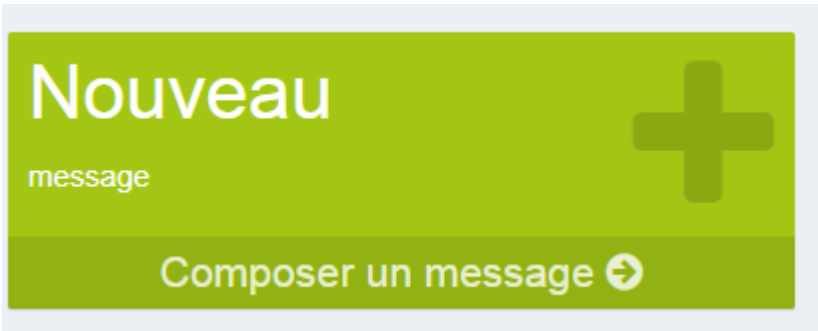
APPLICATION « ILLIWAP »

Diffuser un message via l'application mobile « Illiwap » :

- Se connecter à internet et taper l'adresse suivante : <https://admin.illiwap.com/login>
- Identifiant : [REDACTED]
- Mot de passe : [REDACTED]



- Choisir « composer un nouveau message »

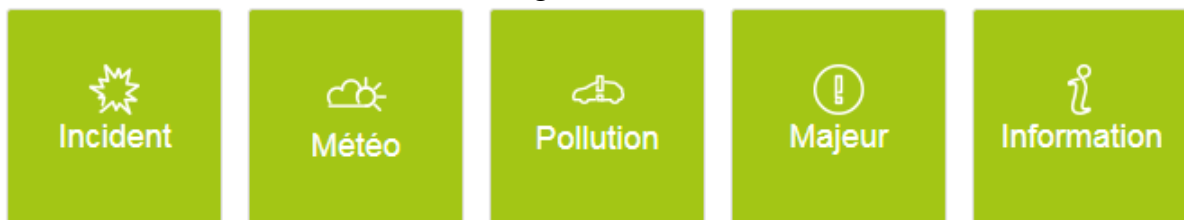


	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 8 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

- Choisir de préférence « message géolocalisé » afin de toucher le plus grand nombre d'utilisateurs de l'application



- Sélectionner la nature souhaitée du message

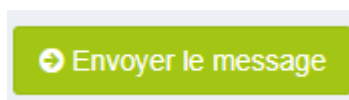


- Choisir le rayon de la zone d'envoi du message (5km conseillé pour toucher le plus grand nombre)



- Cliquer sur « étape suivante » en haut à droite
- Rédiger votre message
- Cliquer sur « étape suivante » en haut à droite
- Après avoir relu « l'aperçu » de votre message cliquer sur « envoyer le message »

-



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde ALERTE MODES D'EMPLOI DES SYSTEMES D'ALERTE	Page 9 / 9 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Réseaux sociaux / Facebook

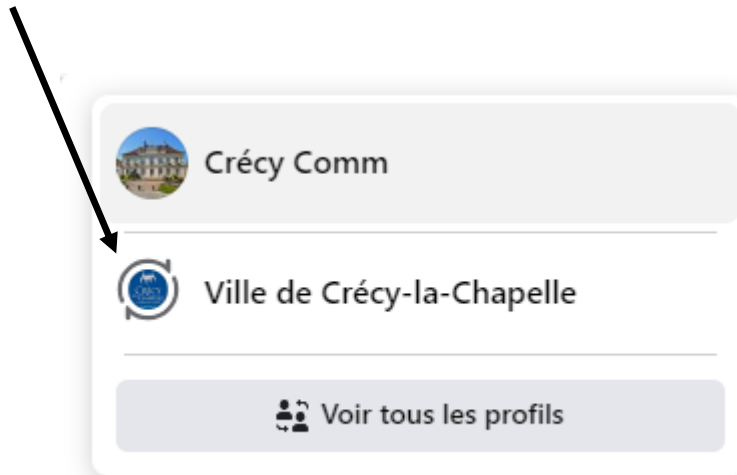
Diffuser un message via Facebook :

Aller sur www.facebook.com

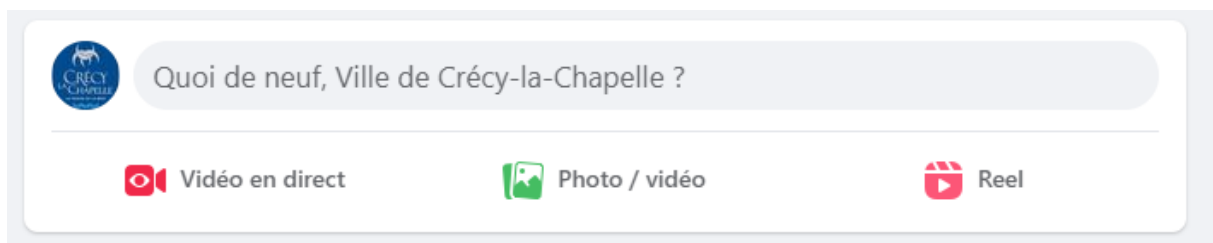
Identifiant : [REDACTED]

Mot de passe : [REDACTED]

- Sélectionner le profil Ville de Crécy-la-Chapelle



- Taper le texte, joindre un visuel si besoin (suivre les indications de Facebook)



- Publier

Publier



MOYENS DE LA COMMUNE

- Moyens mat riels
- H bergement
- R quisition

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE MATERIELS	Page 2 / 2 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

* Etat du parc automobile

Immatriculation ou numéro de série	Libelle marque	Libelle genre
AL-311-WN	PEUGEOT	UTILITAIRE
BR-970-EE	RENAULT	UTILITAIRE
BW-044-FH	CITROEN	Véhicule part.
CK-435-EZ	RENAULT	Véhicule part.
169 EVX 77	RENAULT	UTILITAIRE
DS-045-XX	RENAULT	UTILITAIRE
ED-108-NC	RENAULT	UTILITAIRE
ED-248-HV	PEUGEOT	UTILITAIRE
EQ-330-PX	RENAULT	Véhicule part.
480 BGE 77	DIVERS	REMORQUE 1E CAT
555 AMP 77	FIAT	VEHIC. AGRICOLE
829 DAM 77	KUBOTA	VEHIC. AGRICOLE
DE-398-XP	JOHN DEERE NEW	VEHIC. AGRICOLE
DX-276-YS	HOLLAND	VEHIC. AGRICOLE
NIM2737288	JCB	ENGIN DE T.P.
NIM1B10PH700	CUB CADET	VEHIC. AGRICOLE
NIMXM45F6HA	RAVO	ENGIN DE T.P.
HB-751-LX	DACIA	Véhicule part.
FZ-497-CN	RENAULT	Véhicule part.
NIM114107	DIVERS	T.P. NON AUTOMO
DM-087-WM	RENAULT	UTILITAIRE

* Police municipale :

- cônes de Lübeck
- mégaphone d'une puissance de 100 watts sur le Duster
- masques, gants
- barrières, rubalise dans les véhicules...

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE HEBERGEMENTS	Page 1 / 8 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

HEBERGEMENT D'URGENCE

*** La salle des fêtes :**

Avantages : grande salle avec cuisine.
Les Créçois connaissent son emplacement

Equipement :

- la salle Altmann 185 m² avec estrade + un hall d'accès
- la salle de justice/de mariage 52 m²
- une petite pièce servant de bar : avec 1 frigidaire + 1 évier + des étagères (rangement)
- une cuisine (office de réchauffage) : 1 congélateur + 2 chambres froides + 1 four pour réchauffer + 4 plaques électriques + 1 machine à laver + 1 machine à glaçons
- Mais pas de vaisselle
- des toilettes : 1 urinoir + 1 sanitaire pour homme + 1 sanitaire pour handicapé + 2 sanitaires pour femme
- un vestiaire
- un local rangement avec du matériel (tables...)
- cloison coulissante qui permet de séparer la salle Altman en deux et de masquer la baie vitrée

Inconvénients :

- n'est pas en zone inondable mais à la limite. Donc accès peu pratique pour les sinistrés. Cf. PPRI : l'eau arrive jusqu'à l'entrée de la salle des fêtes, impossible d'accéder à pieds secs à la salle des fêtes par l'entrée principale. On peut y accéder par la baie vitrée sur le côté mitoyen à l'ancienne perception

PV des commissions de sécurité :

- type L, catégorie 4
 - salle polyvalente : 185 personnes (1 pers/m²)
 - salle de mariage : 52 personnes
- Total 237 personnes

Clés :

- **La responsable de la salle (Marie-Noëlle Chanvallon)**
- **1 clé à l'accueil de la mairie**

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE HEBERGEMENTS	Page 2 / 8 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

*** Le gymnase Jean Périchon :**

Avantages : grande salle, équipée de douches et de toilettes.

- une grande salle de 40 m / 20 m, soit 800 m²
 - une mezzanine d'environ 60 m de long
 - une nouvelle salle de sport de 280 m²
 - 3 toilettes indépendantes des vestiaires + urinoirs
 - 4 vestiaires dont :
 - 2 avec 6 douches + 1 sanitaire
 - 2 avec 6 douches + 1 douche isolée + 1 sanitaire
 - une infirmerie / salle des professeurs avec 2 brancards
 - 1 défibrillateur
- Les tapis appartiennent au collège :*
- 6 chemins (grandes lignes de 5 tapis cousus ensemble)
 - 47 petits tapis

Inconvénients :

- pas de cuisine
- le gymnase en lui-même n'est pas inondable (quoiqu'il y ait un risque pour une toute petite zone) : mais le terrain tout autour l'est (accès à pieds secs impossible) + accès en pente peu pratique pour les personnes handicapées et les personnes ayant une poussette (il y a éventuellement un accès le long du collège : mais passage privé qui appartient à la maison de retraite)

PV des commissions de sécurité :

- type X catégorie 3
 - grande salle 208 personnes
 - petite salle 71 personnes
 - mezzanine : 200 personnes
- Total : 479 personnes
- une chaufferie alimentée au gaz combustible

Clés :

- **La DST**
- **1 clé à l'accueil de la mairie**
- **Les associations**

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE HEBERGEMENTS	Page 3 / 8 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

*** L'Eau Vive**

Avantages : école située en dehors de la zone inondable.

Accès facile, depuis plusieurs endroits de la ville

Peut accueillir un grand nombre de personnes

Ecole équipée (sanitaires, cantines, mais seulement deux douches)

1 défibrillateur

2 bâtiments :

Bâtiment A (salles de classes)

- 12 salles de classes
- 2 classes périscolaires
- 12 sanitaires au RDC et 12 au premier étage
- 1 bibliothèque
- 1 salle informatique
- 2 locaux techniques

Bâtiment B (gymnase / cantine)

- une cantine : 132 places assises
- une cuisine : 3 personnes en cuisine et 3 personnes dans le réfectoire
 - Réchauffage mais pas de cuisson possible
 - Un petit congélateur
 - 3 chambres froides
 - 1 petit réfrigérateur
 - 2 douches
 - Peut nourrir 150 personnes par service ; 2 services possibles
 - Entreprise qui fournit l'alimentation : OCRS
- un mini-gymnase :
 - 29 tapis de sol
 - 2 vestiaires
 - 2 toilettes
 - Pas de douche
- 1 infirmerie (1 lit)
- 1 salle de réunions
- 1 salle de langue
- 1 bureau de la Directrice
- des sanitaires (2 x 2) au RDC

PV commission de sécurité :

- classement type R, N, X, catégorie 3

Pour les salles, cf. photocopie du PV

- Bâtiment A : 420 personnes (dont 14 personnes appartenant au personnel de l'école)
- Bâtiment B : 487 personnes (dont 6 personnes appartenant au personnel)

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Sous-préfecture de Préigny
11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE HEBERGEMENTS	Page 4 / 8 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Clés :

- **La DST**
- **Un pass à la mairie, pour toute l'école**
- **Les enseignants**
- **Le personnel de la cantine**
- **Centre de loisirs**

>> Chacun des membres du personnel a son propre code pour arrêter l'alarme

*** La Chapelle : ancienne école/cantine**

- il y a une cantine : cuisine équipée, salle avec tables pour manger

PV commission de sécurité :

- catégorie 5^{ème} lorsque c'était une école :

- bâtiment préfabriqué : 43 personnes, 2 salles de classe

>> Possibilité de servir repas et boissons chaudes aux équipes municipales et aux secours ou bien aux sinistrés

Clés :

- **DST**
- **1 clé en mairie**
- **Les associations ont la clé de leur salle**

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE HEBERGEMENTS	Page 5 / 8 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

*** Ecole Maternelle Les Promenades**

Catégorie 4, type R, N

- 6 salles de classe
- 2 salles de repos
- 1 salle de bibliothèque
- 1 local ATSEM lingerie
- 1 salle de restauration
- 1 office de réchauffage
- 1 infirmerie
- 1 salle de projection

Cantine :

- réchauffage, pas de cuisson possible
- un réfrigérateur, pas de congélateur

Dortoirs :

- 2 salles
- 16 lits enfants avec couvertures dans une salle, 14 lits enfants avec couvertures dans l'autre soit 30 lits enfants
- des tapis de sol dans le hall

Sanitaires :

- 2 salles pour les petits (8 toilettes + urinoirs + 2 baignoires dans chacune des salles)
- toilettes pour adultes

Clés :

- **La mairie (clé de la porte côté cantine)**
- **La DST**
- **La directrice de la maternelle**
- **Tous les enseignants**
- **Les ATSEM**
- **Le personnel de la cantine**

>> Chacun des membres du personnel a son propre code pour arrêter l'alarme

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE HEBERGEMENTS	Page 6 / 8 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

Le collège : les locaux appartiennent au conseil Départemental

- type R, N, catégorie 2
- public 800 personnes
- personnel 100 personnes

Total : 900 personnes

	Plan Communal de Sauvegarde MOYENS DE LA COMMUNE HEBERGEMENTS	Page 7 / 8 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

**RELOGEMENT TEMPORAIRE
(LOGEMENTS APPARTENANT A LA COMMUNE)**

*** Logements d'urgence**

13 rue Dam Gilles	Studio
13 rue Dam Gilles	F2
12 rue de la Halle	F5
34 rue du Général Leclerc	F2

Ces 4 logements se situent en centre-ville, en zone inondable.

*** Logements communaux**

18 A rue de Roize	F2
18 B rue de Roize	F3
18 C rue de Roize	F2

Les trois logements communaux rue de Roize se situent sur le hameau de Mongrolle, en zone non inondable.

A ce jour, sont disponibles le F2 situé 18 A rue de Roize et le F5 situé 12 rue de la Halle.



MOYENS DE LA COMMUNE

Version n° 5

Juin 2026

HEBERGEMENT

HÔTELS ET GÎTES

Chambres d'hôtes - Gîtes de France

Le Clos des Bergenias	10 impasse Charles Dullin	06 08 74 46 99
Gîte Les Iris	44 bis rue de Montbarbin	06 87 38 64 95 / 09 75 25 41 12
Le champ de l'eau	23 Rue du Champs de l'Eau	06 68 15 04 78
Gîte Milleroses	27 rue de Libernon	01 64 63 60 84 / 06 85 33 05 96
Gîte les Nymphéas	62 rue Sinoël	01 64 63 61 99 / 06 72 81 23 14
La Grignotière Lodge & Spa	Sente des clos	07 61 67 19 39
Châlet de la Rivière	9 route de Serbonne	06.63.36.82.03
La Maison Solune	2 rue des Baulnes	06 19 93 66 65

Hôtels – restaurants

Domaine de Crécyl	Route de Guérard	01 64 75 34 44
-------------------	------------------	----------------

28 suites d'une superficie de 30 à 60 m²

Camping

Country park	Route de Serbonne	01 64 04 16 36 crecylachapelle@countrypark.paris
--------------	-------------------	--

Le camping dispose de 30 emplacements et de 110 hébergements locatifs

Centre de séminaires privés

Château'Form (Château de Crécyl)	2 place Edouard de Moustier	01 64 63 36 36
----------------------------------	-----------------------------	----------------

Capacité de 53 chambres et 9 salles de réunion (de 2 à 50 participants)

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Plan Communal de
Sauvegarde

**MOYENS DE LA
COMMUNE**

REQUISITION

Page 1 / 1

Version n° 5

Juin 2026

EXEMPLE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire de.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2212-2 ;

Considérant : l'accident, l'événement
survenu leàheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour
répondre à ses obligations.

Vu l'urgence,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.....
Demeurant à

- de se présenter sans délai à la Mairie de..... pour effectuer la
mission de qui lui sera confiée.

Ou

- de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :
.....
et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 :

Le Commissaire de Police/le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Fait àle

Le Maire,

Attention : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention
contraire avec le responsable de l'accident.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



ENJEUX ET VULNERABILITES DE LA COMMUNE

- ERP
- Population (recensement)
- Ouvrages vuln rables (r servoirs d'eau, monuments historiques...)

	Plan Communal de Sauvegarde ETABLISSEMENTS VULNERABLES ERP	Page 1 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

ECOLE MATERNELLE « LES PROMENADES »

Etablissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil
Ecole maternelle « Les Promenades »	7-9 rue de la Chapelle	01 64 63 78 55 maternellecrecylachapelle@wanadoo.fr	210 élèves 184 élèves inscrits

* Informations supplémentaires :

Il y a un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), mis à jour tous les ans.

Risques pris en compte :

- tempêtes
- transport de matières dangereuses
- Attentat - intrusion

Matériel à disposition (confinement dans le hall) :

- radio
- trousse médicale
- rouleau d'essuie-tout
- gobelets
- rouleaux de ruban adhésif (40 mm / 12,5 mm)
- rouleaux de ruban adhésif (80 mm / 12,5 mm)
- feuilles adhésives 40 cm / 30 cm
- sacs en plastique petit format
- sucres
- serpillières
- sacs en polyéthylène grand format
- bâtons lumineux
- flûte à coulisse
- savon
- packs de bouteilles d'eau

Horaires :

- le midi : environ 155 enfants restent pour déjeuner à la cantine (année scolaire 2023/2024)
- la périscolaire : jusqu'à 17h05.
- centre de loisirs le mercredi toute la journée et pendant les vacances
- le matin, il y a du monde dès 7h00 et le soir, les familles de ménage partent autour de 19h00

Périscolaire (année scolaire 2023/2024) :

- Périscolaire matin : en moyenne 28 enfants
- Périscolaire soir : en moyenne 55 enfants

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde ETABLISSEMENTS VULNERABLES ERP	Page 2 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

ECOLE PRIMAIRE « L'EAU VIVE »

Etablissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil
Ecole primaire « L'Eau Vive »	1 rue de la Chapelle	01 64 63 78 40 ce.0772635w@ac-creteil.fr	Entre 350 et 360 élèves 345 élèves inscrits

*** Informations supplémentaires :**

Il y a un PPMS, mis à jour chaque année

Risques pris en compte :

- tempêtes
- transport de matières dangereuses
- Attentat - intrusion

Il n'y a pas de salle de confinement :

- bâtiment A (salles de classe) : couloir du RDC et couloir du premier étage. Mais espace difficile à confiner.
- bâtiment B (gymnase – cantine) : vestiaires pour les classes en salle RASED et en salle de sport
- bâtiment B : les personnes qui se trouvent dans la salle de classe au-dessus du bureau restent dans cette salle

Matériel à disposition en cas de confinement :

- même matériel que pour la maternelle dans le bâtiment A
- mais aucun matériel dans le bâtiment B

Plan d'évacuation :

- les enfants sont regroupés dans la cour, le long des grilles
- La directrice ouvre le portail accès secours

Horaires :

- les élèves ont cours de 8h35 à 16h30
- les élèves ont cours de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
- le midi : environ 300 enfants restent pour déjeuner à la cantine
- après les cours il y a l'étude : environ 25 élèves
- il y a également la périscolaire
- les femmes de ménages arrivent au plus tôt à 6h et le soir repartent au plus tard à 18h

Périscolaire (année scolaire 2023-2024) :

- Périscolaire matin : en moyenne 45 enfants
- Périscolaire soir : en moyenne 60 enfants

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde ETABLISSEMENTS VULNERABLES ERP	Page 3 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	---	--

CENTRE DE LOISIRS

Etablissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil
Centre de loisirs	1 rue de la Chapelle (Eau Vive) Accueil élémentaire	01 64 63 61 59 clsh@crecylachapelle.eu	Environ 79-120 personnes
	10 rue de la Chapelle Accueil maternelle	01 64 63 65 67	

* Informations supplémentaires :

Pas de plan de confinement

Plan d'évacuation des locaux de l'accueil maternelle (10 rue de la Chapelle) :

- rassemblement dans la cour

Horaires :

- le mercredi et pendant les vacances sur les deux sites
- accueil des enfants de 7h15 à 19h00 le mercredi et tous les jours pendant les vacances à l'exception des vacances de Noël

Locaux :

- le mercredi matin :

Accueil de 7h15 à 9h00 à l'eau vive (1 rue de la Chapelle) 6-12 ans et accueil locaux périscolaire maternelle (10 rue de la Chapelle) 3-6 ans.

A partir de 17h45 tous les enfants sont regroupés dans les locaux de l'accueil de loisirs maternelle au 10 rue de la Chapelle.

	Plan Communal de Sauvegarde ETABLISSEMENTS VULNERABLES ERP	Page 4 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

**STRUCTURE PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

Etablissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil
Multi accueil « L'Eveil du Pays Créçois »	3 rue de la Chapelle	01 64 63 43 60 (crèche) 01 64 63 39 83 (coordinatrice) 01 64 63 39 80 06 24 61 31 46 (Relais Petite Enfance)	46 En moyenne 40 enfants de 2 mois ½ à 3 ans ½ + 17 adultes + 2 stagiaires (max)

*** Informations supplémentaires :**

PPMS : en cours

Plan d'évacuation :

- 1 sortie sur l'herbe côté jardin avec sortie sur la route face à l'école
Point de rassemblement devant la crèche sur le parking

- 1 sortie par la porte d'entrée
Point de rassemblement sur le parking

Horaires :

- du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45

- le lundi matin, regroupement du Relais Petite Enfance : jusqu'à 15 enfants supplémentaires + des assistantes maternelles (de 5 à 7 selon le nombre d'enfants)

	Plan Communal de Sauvegarde ETABLISSEMENTS VULNERABLES ERP	Page 5 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

COLLEGE « MON PLAISIR »

Etablissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil
Collège « Mon Plaisir »	6 rue de la Chapelle	Tel : 01 64 63 40 90 ce.0771667u@ac-creteil.fr	Entre 600 et 750 élèves max (735 pour 2024/2025) + 80 adultes

*** Informations supplémentaires :**

Il y a deux PPMS (risques naturels et attentats/intrusions)

Plan d'évacuation :

2 points de rassemblement :

- dans la grande cour côté rue de la Chapelle
- sur le parking à l'arrière côté gymnase

Horaires :

- lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7h45 à 17h30 ouverture et fermeture des grilles
- le mercredi : de 7h45 à 13h00
- le personnel est présent de 6h00 (cuisines) à 18h00 (le mercredi du personnel est présent jusqu'à 17h)

	Plan Communal de Sauvegarde ETABLISSEMENTS VULNERABLES ERP	Page 6 / 6 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

MAISON DE RETRAITE

Etablissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil
EHPAD de Crécy	18 rue de la Chapelle	01 64 63 82 62	63 résidents + 42 membres du personnel

*** Informations supplémentaires :**

Il y a un Plan canicule

- Convention avec le GHEF

Personnel :

- 42 personnes
- en semaine 1/3, un peu moins le week-end
- la nuit : 2 personnes

Heures des visites :

- 13h30/18h30 (équipe de nuit à partir de 21h00)
- visites possibles le matin aussi

Salles disponibles en cas d'urgence :

- la salle d'animation

En cas de décès :

- un chariot réfrigérant : 1 corps
- sortie spéciale par le gymnase et la cour du collège

	Plan Communal de Sauvegarde POPULATION RECENSEMENT	Page 1 / 12 Version n° 5 Juin 2026
---	--	--

ENQUETES DE RECENSEMENT DE 2021 A 2025

Populations légales au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

Population municipale : 4973 habitants dont 59 en communautés (ex : maison de retraite)
 Population comptée à part : 57 (personnes ayant une résidence secondaire, étudiants faisant leurs études en dehors de la commune...)
 Population totale : 5030
 Personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 10

** Population recensée en 2024 : 5065 (dont 4998 ménages, 57 en communautés et 10 personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre).*

ENQUETES DE RECENSEMENT DE 2019 A 2023

Populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

Population municipale : 4779 habitants dont 62 en communautés (ex : maison de retraite)
 Population comptée à part : 68 (personnes ayant une résidence secondaire, étudiants faisant leurs études en dehors de la commune...)
 Population totale : 4847

RECENSEMENT AU 01/01/2019

Population municipale en 2018 : 4472 habitants

RECENSEMENT DE 2016

Population municipale en 2016 : 4333 habitants

RECENSEMENT DE 2008

Population municipale : 4029 dont 2 communautés = 62 (maison de retraite et gendarmerie)
 Population comptée à part : 67 (personnes ayant une résidence secondaire, étudiants faisant leurs études en dehors de la commune...)
 Population totale : 4096



Plan Communal de Sauvegarde

POPULATION

RECENSEMENT

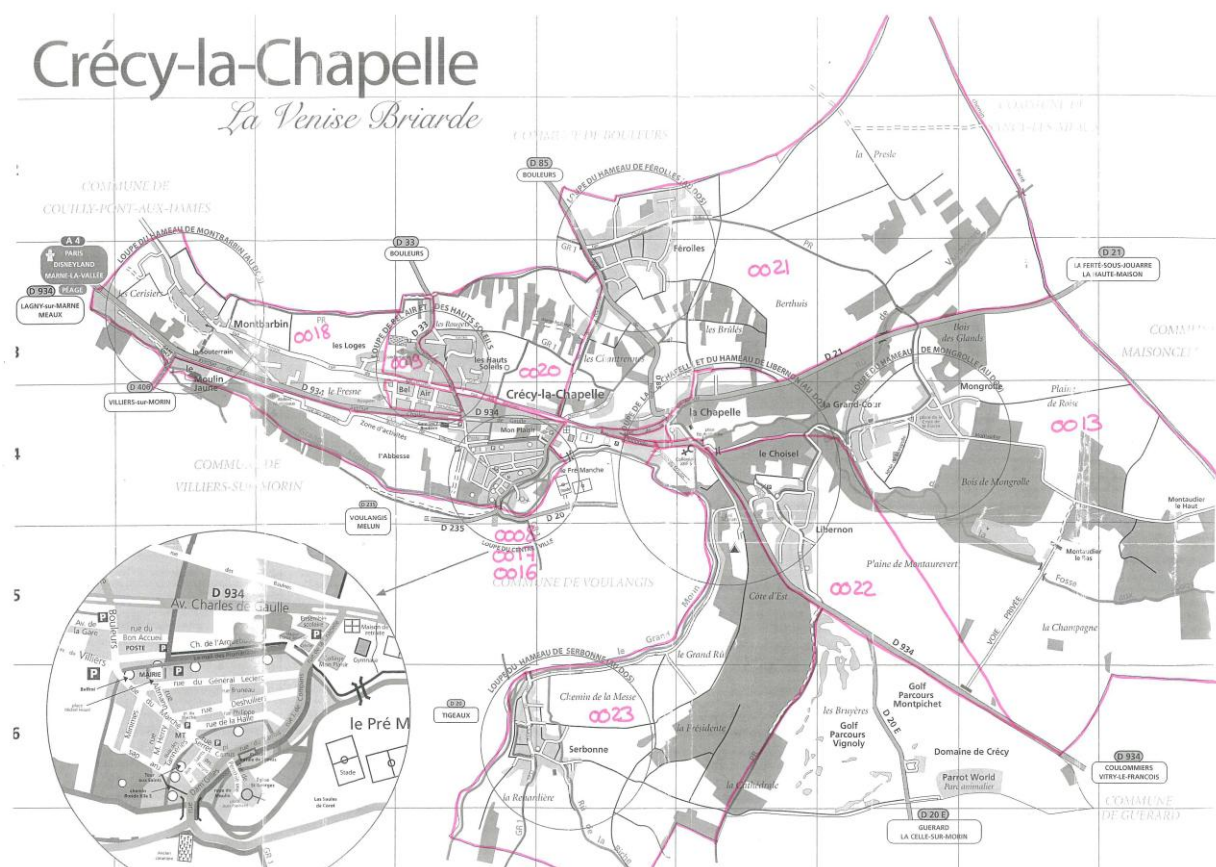
Page 2 / 12

Version n° 5

Juin 2026

Découpage par district (campagne de recensement 2024) :

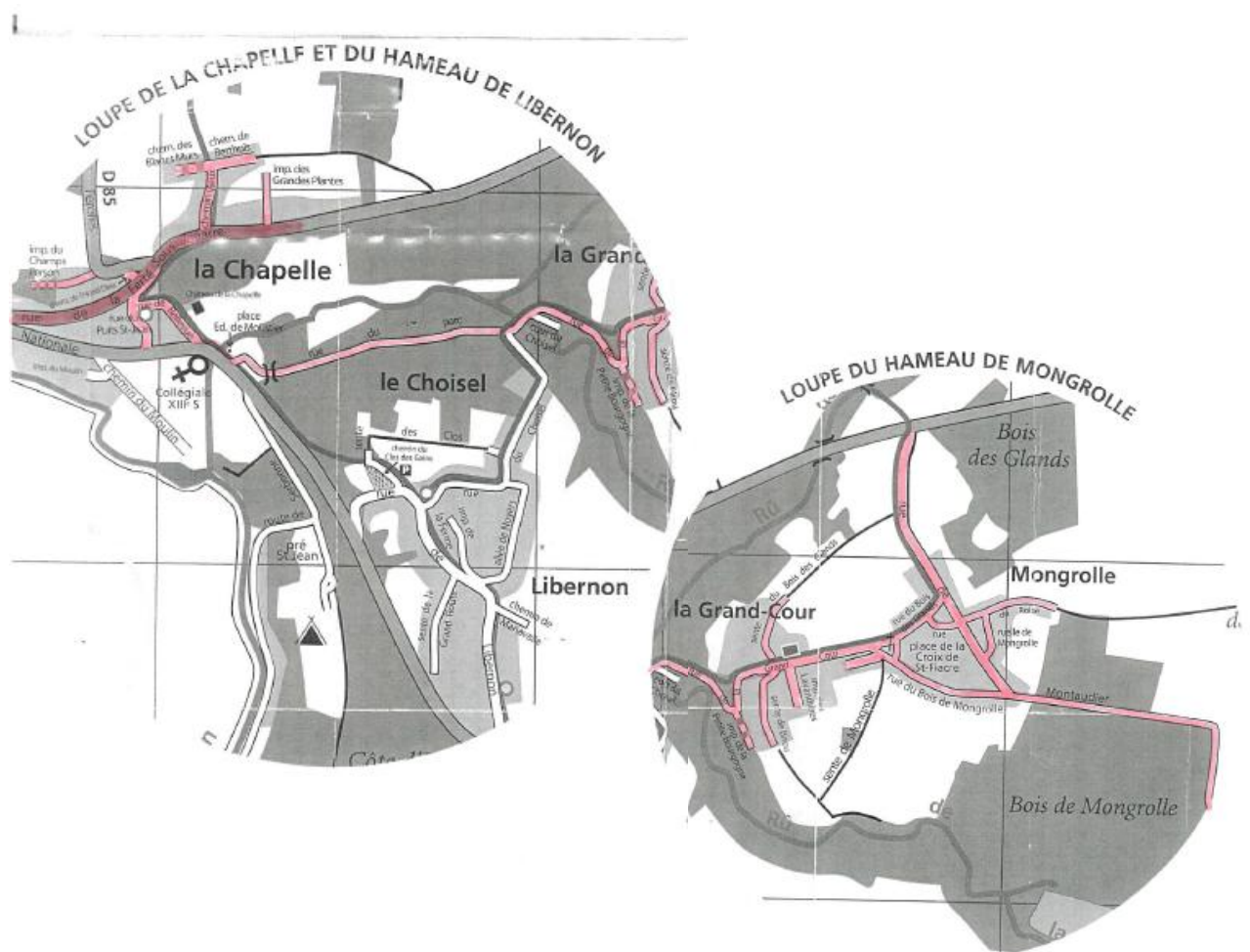
- Plan général



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



- *District 0013*





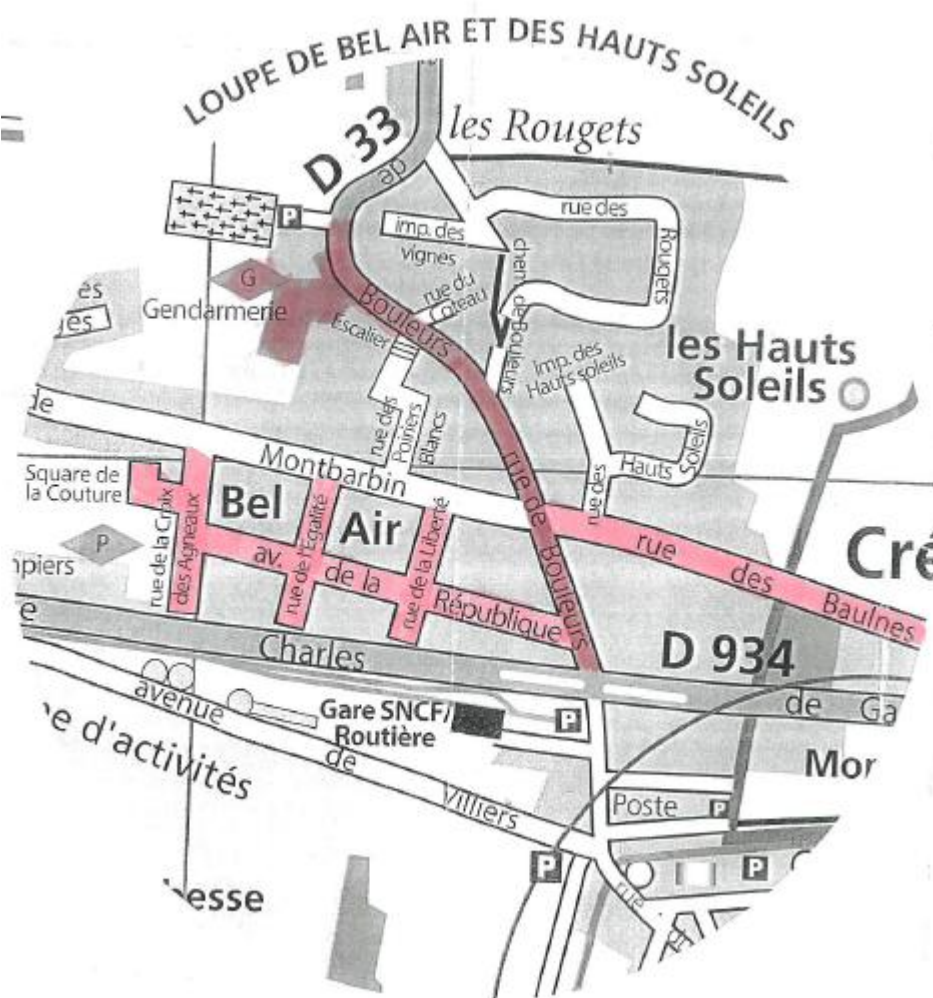
POPULATION

Version n° 5

RECENSEMENT

Juin 2026

- *District 0019 :*





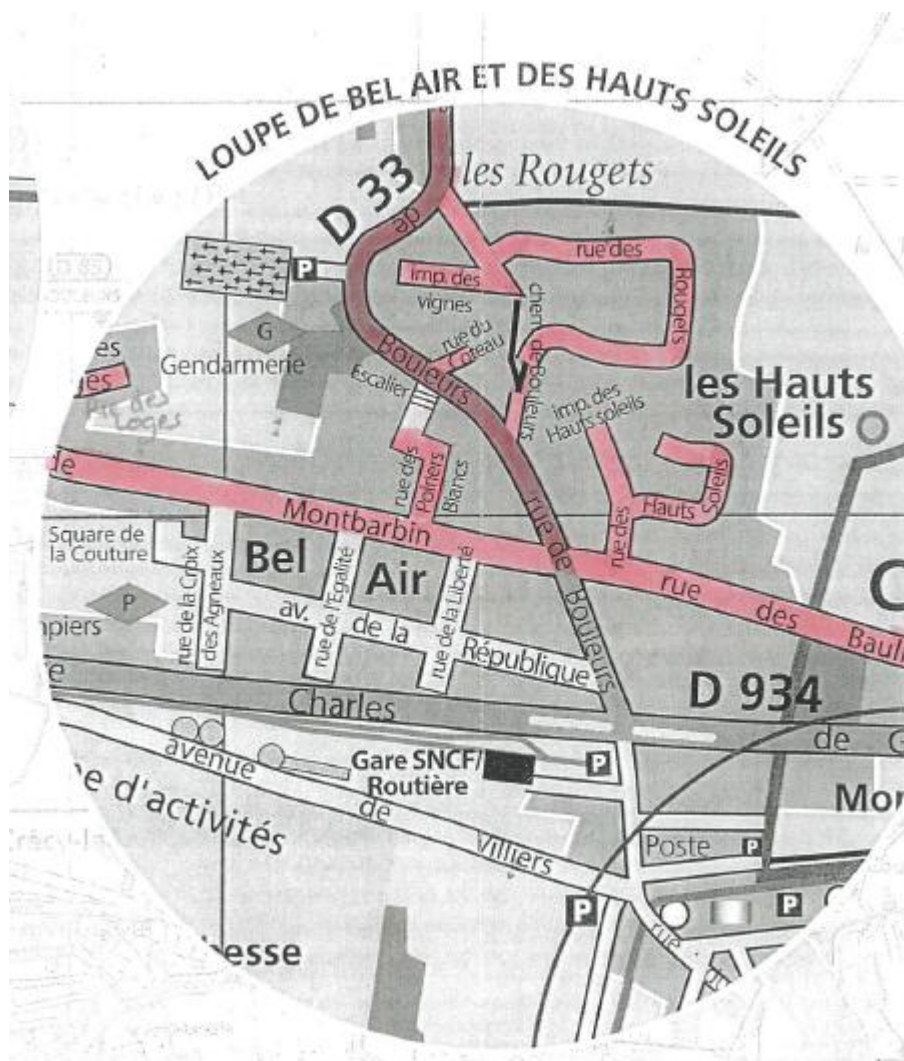
POPULATION

Version n° 5

RECENSEMENT

Juin 2026

- *District 0020 :*



	Plan Communal de Sauvegarde OUVRAGES VULNERABLES COMPLEMENTS	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	--	---

RESERVOIRS D'EAU

2 réservoirs d'eau potable :

- rue des Baulnes
- rue de Libernon

MONUMENTS HISTORIQUES

- Collégiale du XIIIème siècle, située à la Chapelle
- Eglise Saint-Georges
- Hôtel Grand Jean de Lumière au 39 rue du Général Leclerc
- Jardin d'agrément et parc du château de Crécy-en-Brie (inventaire général du patrimoine culturel, documentation préalable)
- Moulin Jaune, jardin remarquable



ENTREPRISES A RISQUES

Accus  de r ception en pr fecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de r ception pr fecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde ENTREPRISES A RISQUES	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

- Société nouvelle Carolaux

5 rue des Abbesses - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 86 38

- Mr Bricolage

49-51 avenue de Villiers - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 80 26

- C. Net

20 rue des Abbesses - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 71 00

- Garage Moderne

26 Avenue Charles de Gaulle - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 80 55

- Genindus

22-24 rue des Abbesses - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 99 40

- Intermarché

Avenue de Villiers - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 96 22

- Morel Frères

57 avenue de Villiers - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 88 00

- Sécuritest CrécY Contrôle

19 rue des Abbesses - 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 61 50

- MH Recyclage

3 rue des Abbesses – 77580 CrécY la Chapelle
01 60 04 60 48

- Scierie Roëser

11 avenue de Villiers – 77580 CrécY la chapelle
01 64 63 83 72

- Silos Valfrance

19 avenue de Villiers – 77580 CrécY la Chapelle
01 64 63 96 45

- Ambiance climatisation

53 avenue de Villiers – 77580 CrécY la chapelle
01 60 42 47 8

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



ANNEXES

- Numéros de téléphone utiles
- Liste des établissements publics implantés à Crécy-la-Chapelle
- Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle



Plan Communal de Sauvegarde

ANNEXE

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Page 1 / 3

Version n° 5

Juin 2026

PROFESSIONS MEDICALES / PARAMEDICALES ET SERVICES FUNERAIRES

Médecins			
LEROY	Laëtitia	12 rue des Minimes - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 81 10
EL FAOUZI	Mohamed	12 rue des Minimes - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 81 10
SOS Médecins		Place Michel Houel - 77580 Crécy-la-Chapelle	0 825 56 77 00
Psychologues			
ZENI	Océilia	10 rue du Barrois - 77580 Crécy-la-Chapelle	06 18 58 12 47
PILVERDIER	Lise	2 avenue de Villiers - 77580 Crécy-la-Chapelle	06 07 86 88 49
SINGER	Géraldine	12 rue des Minimes - 77580 Crécy-la-Chapelle	07 55 60 66 86
Ostéopathes			
CHAPPUIS	Jean-Baptiste	22bis rue Jean de Compans - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 60 43 44 93
SAVOIS	Katell	12 rue des Minimes - 77580 Crécy-la-Chapelle	07 83 21 92 78
LOINTIER	Erika	12 rue de la Tour aux Saints - 77580 Crécy-la-Chapelle	07 82 19 89 87
VERRONS	Arnaud	2 avenue de Villiers - 77580 Crécy-la-Chapelle	06 12 73 60 22
Kinésithérapeutes			
LEMOINE	Mélanie	4 rue du Général Leclerc - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 01 02
SALABI	Maud	4 rue du Général Leclerc - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 01 02
ARNOUD	Christine	4 rue du Général Leclerc - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 01 02
TRUCHET	Frédérique	10 rue Serret - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 80 56
Audioprothésiste			
LAMOTTE	Théo	34 rue du Général Leclerc - 77580 Crécy-la-Chapelle	09 87 04 23 24
Pharmacies			
Pharmacie du Beffroi		9 rue du Marché - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 80 31
Pharmacie du Marché		5 place du Marché - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 80 73
Infirmiers / ières			
DOUCET	Sandrine	12 rue des Minimes - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 00 46 / 06 74 09 28 10
HEUZARD	Estelle	12 rue des Minimes - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 00 46 / 06 30 74 73 70
PUIGCERVEN	Delphine	12 rue des Minimes - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 00 46
GUESDON	Rachel	22bis rue Jean de Compans - 77580 Crécy-la-Chapelle	09 60 40 12 01 / 07 63 43 26 93
IMBAULT	Lydie	26bis rue du Général Leclerc - 77580 Crécy-la-Chapelle	06 77 63 70 94
Pompes funèbres			
Ets Canard		2 rue Serret - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 81 23 / fax : 01 64 63 68 42
Les hirondelles de Crécy		1 avenue de la Gare - Crécy-la-Chapelle	07 61 48 93 35
Funérariums			
Maison funéraire de Mareuil		200 avenue des Fortes Terres - 77100 Mareuil-les-Meaux	01 60 61 38 82
Maison funéraire de Coulommiers		139 avenue de Rebais - 77120 Coulommiers	01 64 03 26 37
Funérarium		96 rue Saint-Denis - 77400 Lagny-sur-Marne	01 60 07 26 30
Location de véhicules frigorifiques			
Petit Forestier Services		29 boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville	01 64 62 10 10
		1 rue des Hauts Frouviers - 94320 Thiais	01 48 53 61 50
		29 route de Villepinte - 93290 Tremblay en France	01 41 52 17 00 / fax : 01 41 52 17 03
		Sogaris 215 - 94664 Rungis	01 73 43 41 30
		Boulevard Circulaire sud - 94150 Rungis	01 46 87 32 68
		1 avenue de Flandre - 94150 Rungis	01 46 87 32 68
		5-7 rue du Clos aux Pois - 91090 Lisses	01 60 76 09 18

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Plan Communal de Sauvegarde

ANNEXE

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Page 2 / 3

Version n   5

Juin 2026

ACHAT DE NOURRITURE ET DE PETIT MATERIEL		
Grandes et moyennes surfaces		
Intermarch��	Avenue de Villiers - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 63 96 22
Carrefour City	2 rue du G��n��ral Leclerc - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	06 58 90 14 94
Super U	61 avenue de l'Ensoleill��e - 77860 Couilly-Pont-aux-Dames	01 64 63 88 88
Carrefour Market	17 place de l'Europe - 77700 Bailly-Romainvilliers	01 60 43 71 71
Auchan	14 cours du Danube / Serris - 77700 Marne-la-Vall��e	01 60 42 50 50
Boulangeries – p��tisseries		
Boulangerie Pinguet	6 rue du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 63 82 21
Boulangerie Roussel	28 rue du G��n��ral Leclerc - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 63 80 61
Boulangerie Chouquette	5 rue de Bouleurs - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 60 43 91 75
Aux d��lices du Morin	4 Grande rue - 77580 Villiers-sur-Morin	01 64 17 66 75
Soci��t�� Pri��m	1 rue du Mont - 77580 Bouleurs	
La Gourmandise	20 Grande rue - 77580 Gu��rard	01 64 04 79 36
Le Fournil de Quincy	11 rue Carnot - 77860 Quincy-Voisins	01 60 04 11 47
La boite �� pains	31 rue de Paris - 77860 Saint-Germain-sur-Morin	09 67 36 36 10
Restaurants		
Andiamo Pizza	14 place du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 61 10 00 18
Cot�� Asiat	2 rue de Bouleurs - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 75 78 94 66
Cr��perie de Cr��cy	1 place Camus - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 61 10 08 56
Kota C��te	18 rue du G��n��ral Leclerc - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 18 25 80
La Pizza	13 place du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 61 10 01 07
Le Bosphore	11 place du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	09 83 24 81 55
Le commerce / La cabane	1 rue du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 60 04 73 06
Le requis	14 rue du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 63 70 90
New Royal de Cr��cy	3 rue du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 17 83 45
Le Panoramic	route de Gu��rard - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 75 34 44
Chez Angelo	6 rue du G��n��ral Leclerc - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 63 80 25
Chez Pierrot	3 rue de Bouleurs - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	06 36 98 88 22
Traiteurs		
Charcuterie Dijols	35 place du March�� - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 60 04 44 44
Elegance Traiteur	38B rue du Mont - 77580 Bouleurs	06 72 14 92 94
MG Traiteur	1000 rue Charles de Gaulle - 77100 Meaux	01 60 38 09 95
E Leclerc	30 mail de la Grande Haie - 77100 Mareuil-l��s-Meaux	01 60 32 27 35
	3 rue Georges Claude - 77100 Meaux	01 60 09 89 20
Petit mat��riel		
Centrakor	61 avenue de l'Ensoleill��e - 77860 Couilly-Pont-aux-Dames	01 64 18 10 10
Monsieur bricolage	49-51 avenue de Villiers - 77580 Cr�cy-la-Chapelle	01 64 63 80 26
D��cathlon	CC des Saisons de Meaux - 5 avenue Rolland Moreno - 77124 Chauconin-Neufmontiers	01 60 09 96 96
	rue Victor Drevet - 77410 Claye-Souilly	01 60 27 60 00
Intersport	59 rue de l'Orgeval - 77120 Coulommiers	01 87 92 00 00
	ZAC de la Haute Borne - 240 rue de la Butte aux li��vres - 77100 Mareuil-l��s-Meaux	01 60 38 18 10
	CC du Val d'Europe - 14 cours du Danube - 77700 Serris	01 87 94 03 00
	ZAC du Clos du Ch��ne - 8 rue Fontenelle - 77144 Mont��vrain	01 60 31 53 90

Accus   de r  ception en pr  fecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de r  ception pr  fecture : 11/06/2026



Plan Communal de Sauvegarde

ANNEXE

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Page 3 / 3

Version n° 5

Juin 2026

LOCATION / ACHAT DE GROS MATERIEL		
location d'engins de travaux publics, location de groupes électrogènes, location de grues, pompes et utilitaires...		
Kiloutou	15 Avenue Victoire - 77100 Meaux	01 83 62 30 23
	163 rue du Gend. Castermant - 77500 Chelles	01 83 62 30 09
parpaings		
Docks de Crécy	1 Rue des Abbesses - 77580 Crécy-la-Chapelle	01 64 63 87 58
ENTREPRISES DE REPARATION		
Remplacement de vitres		
ACMB - contact@acmb-menuiserie.fr	39 rue du Général Leclerc - 77540 Rozay-en-Brie	01 64 25 78 87
Remplacement de panneaux de signalisation		
Engelco - secretariat@engelco.fr	11 voie Rosière (Route de Roissy)-BP90618 - 95196 Goussainville Cedex	Standard : 01 39 33 88 38 Ligne directe : 09 74 92 38 27
Toiture		
Roquigny	1 bd Jules Ferry BP 160 - 02204 Soissons Cedex	03.23.53.39.53
La compagnie des toits (agence 77 nord) mhelleboid@acompaniedestoits.com	1 rue Jean-Baptiste Colbert - Z.A.C. Les Courtilleraies - 77350 Le Mée sur Seine	06 43 27 47 97 - 01 60 65 04 70
TP route		
TERE - spoirier@aivsa.fr	35 rue de la Croix de Tigeaux - 77174 Villeneuve le Comte	01 60 04 41 79 / 06 09 85 18 89
R/TP	Ferme de la Motte - Route de Melun - 77580 Coutevroult	01 60 04 98 26
SOTRABA - aurelie.doutreleau@sotrabavrd.fr	Ferme du Grand Bervilliers - 77150 Férolles-Atilly	01 64 05 69 13
TRANSPORT EN CAS D'EVACUATION		
Entreprises de transports en commun		
TRANSDEV Marne-et-Ourcq (Poincy)	15 rue de la Briqueterie - 77470 Poincy	01 64 33 26 04
TRANSDEV Brie et Deux Morin (Coulommiers)	24 boulevard de la Marne - 77120 Coulommiers	01 64 04 15 22
VIABUS	31/33 avenue de Meaux - 77470 Poincy	01 60 32 40 40
Ambulanciers privés (pour le transport de personnes à mobilité réduite)		
Ambulances Quincy et Crécy	23 rue Meaux - 77860 Quincy-Voisins	01 64 63 18 00
A.C.R Ambulance	7 rue de Moulignon - 77860 Couilly-Pont-aux-Dames	01 60 04 09 84
Ambulances services 77	75 rue Saint Denis - 77400 Lagny-sur-Marne	01 64 30 92 01 / 01 64 30 92 00
Ambulances Boularand	4 rue Léo Lagrange - 77450 Esbly	01 64 63 15 15 / Standard de Nuit (20H - 8H) : 01 64 63 50 97

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Plan Communal de Sauvegarde ANNEXE ETABLISSEMENTS PUBLICS IMPLANTES À CRECY	Page 1 / 1 Version n° 5 Juin 2026
---	---	---

**Administration communale, établissements publics, établissements scolaires,
lieux de culte, installations sportives, musées, etc.**

Mairie	3, rue du Général Leclerc	01 64 63 94 36
Mairie annexe (PM/DST/ASSAD)	5, rue du Général Leclerc	01 64 63 94 36
SOS Médecins (soirées et weekends)	5, rue du Général Leclerc	0 825 333 615
Bibliothèque	1, rue du Général Leclerc	01 64 63 74 34
Périscolaire	1, rue de la Chapelle	01 64 63 65 67
Ecole maternelle « les Promenades »	7 et 9, rue de la Chapelle	01 64 63 78 55
Ecole élémentaire « l'Eau Vive »	1, rue de la Chapelle	01 64 63 78 40
Collège Mon Plaisir	6, rue de la Chapelle	01 64 63 40 90
Collégiale	route de la Chapelle	
Eglise Saint Georges	rue de Penthievre	
Gymnase	rue de la Chapelle	
Vestiaires foot	Pré Manche rue de St Martin	
Maison du Tourisme	1, place du Marché	01 64 63 88 09
Club de l'Amitié	8, quai des Tanneries	01 64 18 08 73
Anciens Combattants	Siège social en mairie	07.71.63.96.13
Maison de Retraite	18, rue de la Chapelle	01 64 63 82 62
Crèche	Rue de la Chapelle	01 64 63 43 65
La Poste	rue de Bouleurs	01 64 63 46 30
Gendarmerie	37, rue de Bouleurs	01 64 63 80 42



Plan Communal de Sauvegarde

ANNEXE

DEMANDE DE RECONNAISSANCE CAT. NATURELLE

Page 1 / 2

Version n° 5

Juin 2026

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE COMMUNALE DÉMATÉRIALISÉE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS ICATNAT ?

Mode d'emploi en 5 étapes

Étape 1 Rassembler les informations et les documents nécessaires

Collecte des informations sur le phénomène naturel en cause :

- identification du type de phénomène naturel à l'origine des dégâts ;
- dates de début et de fin d'évènement ;
- existence au préalable de mesures de préventions dans la commune (PPRN, arrêté de péril...) ;
- nombre de bâtiments endommagés sinistrés connus.

L'agent municipal fait signer au maire ou à son représentant une déclaration sur l'honneur. Ce document obligatoire permet de s'assurer que la demande est déposée au nom de la commune par une personne qui en a l'autorité (un modèle de déclaration peut être téléchargé sur iCatNat et sur le site internet du ministère de l'Intérieur).

Étape 2 Se connecter à iCatNat

Rendez-vous sur :

<https://www.interieur.gouv.fr/icatnat>

Renseigner les coordonnées de la commune ainsi que les coordonnées professionnelles de l'agent municipal qui effectue la demande (numéro de téléphone et adresse de messagerie électronique professionnelle).

Ce dernier reçoit alors deux courriels dans sa messagerie professionnelle : un contenant un **lien d'accès** à iCatNat et un contenant une **clé d'authentification** afin de se connecter au service en ligne.

⚠ Ces courriels doivent être conservés pour toute reconnexion. Les communes doivent veiller à paramétrer leur messagerie électronique afin d'éviter que les pare-feux rejettent automatiquement les messages.

Étape 3 Renseigner et envoyer le formulaire de demande dématérialisé

Remplir le **formulaire dématérialisé** de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et le compléter de pièces jointes :

- **un document obligatoire** : la déclaration sur l'honneur signée du Maire ou de son représentant ;
- **des documents facultatifs** : un courrier du maire, un rapport des services techniques municipaux...



Chaque demande concerne un seul phénomène naturel. Si la commune est touchée par plusieurs phénomènes naturels, une demande pour chaque phénomène naturel devra être déposée.

Après transmission de la demande, l'agent municipal reçoit à l'adresse professionnelle qu'il a indiqué **un récépissé de la demande** qui synthétise les éléments renseignés. Ce document constitue une **preuve de dépôt** de la demande communale.



Étape 4 Prise en compte de la demande dématérialisée par la préfecture

Le **formulaire est transmis à la préfecture** immédiatement après avoir été renseigné par l'agent municipal. Elle est alertée de cette transmission par un message électronique généré par iCatNat.

La demande est alors réceptionnée et contrôlée par la préfecture.

- **Si elle est complète et correctement renseignée**, la demande communale est acceptée et son instruction débute.
- **Si elle est incomplète ou incorrectement renseignée**, la demande est rejetée. La commune reçoit un message électronique l'informant du rejet et de son motif. La commune doit alors déposer une nouvelle demande prenant en compte les remarques de la préfecture.

Étape 5 Suivre l'instruction de la demande communale

L'agent municipal peut **consulter à tout moment l'état d'avancement de l'instruction** de la demande communale en utilisant le lien d'accès et la clé d'authentification associés.

La demande peut également être **annulée** par la commune.

En cas de dysfonctionnement sur iCatNat, l'agent municipal est invité à se rapprocher de sa préfecture.

Les étapes décrites dans ce mode d'emploi sont détaillées dans des vidéos et des guides disponibles sur le site d'information d'iCatNat.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Plan Communal de
Sauvegarde

ANNEXE

DEMANDE DE
RECONNAISSANCE
CAT. NATURELLE

Page 2 / 2

Version n° 5

Juin 2026

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Réinitialiser

Sauvegarder

Imprimer

Localisation du phénomène

Commune :
Département :
Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du : au

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau ☐

préciser le ou les cours d'eau concernés :

(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...) :

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée ☐

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique ☐

B. Crue torrentielle ☐

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine) ☐

D. Mouvement de terrain ☐

E. Sécheresse/Réhydratation des sols ☐

F. Séisme ☐

G. Vent cyclonique ☐

H. Avalanche ☐

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à, le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



Plan Communal de Sauvegarde

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ANNUAIRE OPÉRATIONNEL

Page 1 / 2

Version n° 5

Juin 2026



FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ANNUAIRE OPERATIONNEL

établi dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Dispositif permanent et général d'alerte à la population prévu par décret n°2005-1156 pour appliquer la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile. S'inscrire à l'annuaire opérationnel permet d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place du PCS et l'organisation des secours, déclenchés en cas de nécessité.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à la mairie de Crécyl-la-Chapelle, place Michel Houel, 77580 Crécyl-la-Chapelle, ou par courriel à mairie@crecylachapelle.eu.

Je soussigné(e) :

NOM : _____ Prénoms : _____ Date de naissance : / /

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Courriel : _____

Sollicite l'inscription à l'annuaire opérationnel des personnes à contacter en cas de déclenchement du PCS en qualité de :

☐ Personne âgée de plus de 70 ans

☐ Personne dépendante, fragile, etc... Précisez pour quelle raison (alitée, dialyse, appareillage électrique, assistance respiratoire, à mobilité réduite) : _____

☐ Personne isolée

Autres précisions qui vous semblent utiles : _____

Présence d'animaux à votre domicile : ☐ Oui, précisez la/les race(s) et nombre _____ ☐ Non

Coordonnées du médecin traitant :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Accessibilité du logement : ☐ Plein pied ☐ Étage, précisez : ____ ☐ Ascenseur ☐ Escalier

Moyen de locomotion : ☐ Oui, lequel : _____ ☐ Non

Mairie de Crécyl-la-Chapelle
Place Michel-Houel. 77580 Crécyl-la-Chapelle.
Tél : 01 64 63 94 36 – Mél : mairie@crecylachapelle.eu

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026



**Plan Communal de
Sauvegarde**

ANNEXE

**FORMULAIRE
D'INSCRIPTION A
L'ANNUAIRE
OPÉRATIONNEL**

Page 2 / 2

Version n° 5

Juin 2026

Je certifie bénéficiaire :

☐ D'un service d'aide à domicile :

Intitulé du service : _____

Nom de la personne référente : _____

Adresse : _____

Téléphone / portable : _____ / _____

Courriel : _____

☐ D'un service de soins infirmiers à domicile :

Intitulé du service : _____

Nom de la personne référente : _____

Adresse : _____

Téléphone / portable : _____ / _____

Courriel : _____

☐ D'un autre service (portage de repas à domicile, téléalarme, etc...) :

Intitulé du service : _____

Nom de la personne référente : _____

Adresse : _____

Téléphone / portable : _____ / _____

Courriel : _____

☐ D'aucun service à domicile

Personne(s) de votre entourage à contacter en cas d'urgence :

NOM : _____ NOM : _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Téléphone : _____

Lien avec vous : _____ Lien avec vous : _____

☐ J'atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'annuaire opérationnel n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement est facultatif ;
- les informations recueillies seront transmises uniquement à la commune de CrécY-la-Chapelle, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- cette fiche de renseignements a vocation à aider les services publics et de secours mobilisés à me porter assistance, en cas de nécessité.

☐ Je consens à ce que les données relatives à mon état de santé soient enregistrées dans l'annuaire opérationnel des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Fait à : _____, le _____

Signature :

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20260610-57-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

Formulaire complété et signé à déposer en mairie de CrécY-la-Chapelle, place Michel Houel, 77580 CrécY-la-Chapelle ou à retourner
par courriel à mairie@crecylachapelle.eu



DICRIM

(Document d'information
communal sur les risques
majeurs)

Prévenir pour mieux réagir

Les communes sont, à des degrés divers, exposées à certains risques naturels et/ou technologiques.

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un bulletin d'information qui a pour objectif de sensibiliser la population sur les risques naturels encourus, sur les consignes de sécurité à respecter et sur les actions à mener en cas de crise. Il est conseillé aux personnes de s'y référer.

Afin d'établir au mieux les actions à conduire dans ce type de situation, un document complémentaire "Plan Communal de Sauvegarde" a été réalisé.

Ce document plus détaillé que le DICRIM permet au maire d'agir dans l'urgence sur les phénomènes critiques.

En pareilles situations, réagir vite et ensemble afin de préserver la sécurité de tous et l'environnement, est essentiel.



Maire de CrécY-la-Chapelle

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- | | |
|---|---|
|  Inondation |  Grand froid |
|  Neige / Verglas |  Sécheresse |
|  Tempête | |
|  Mouvement de terrain | |
|  Séisme | |
|  Transport de matières dangereuses | |
|  Industriel | |
|  Pandémie | |
|  Canicule | |

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 17 arrêtés CatNat **Inondation**
- 12 arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**





LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels
téléphoniques



Porte à porte



Panneaux
lumineux



Sirène



Site internet de Haut-parleurs
la commune



Réseaux
sociaux



Application
mobile



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Gymnase de l'école l'Eau Vive, Restaurant scolaire



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **01 64 63 94 36**



Intercommunalité / EPCI : **Communauté
d'Agglomération
Coulommiers Pays de Brie :
01 64 75 38 90**



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale : **01 64 63 94 36**



Site commune : www.crecylachapelle.eu



Préfecture : www.seine-et-marne.gouv.fr



Inforoute : <https://www.inforoutefrance.fr/>



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



France Bleu : **107.1 FM**



**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité
diffusées par les autorités**



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner **la formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

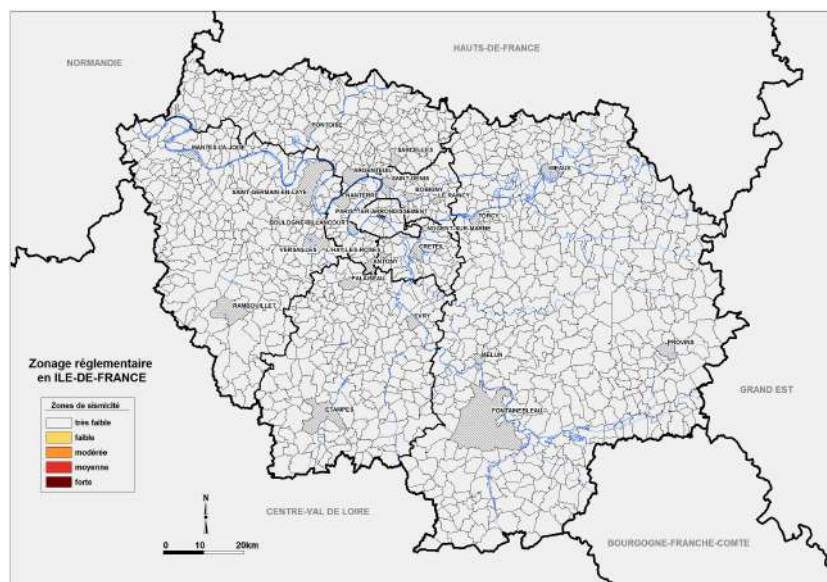


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confiner-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

▲ LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info...).



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les mesures de sécurisation ont été prises.



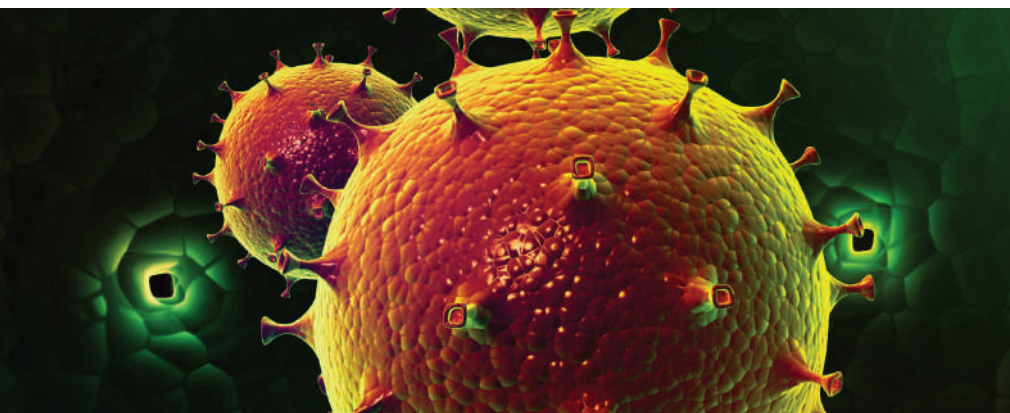
Fermez les arrivées de gaz et d'électricité.



Ne fumez pas.



LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE SÉCHERESSE

PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :



Réparez toute fuite d'eau sans tarder.



Privilégiez les douches aux bains.



Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'**arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau** en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine...).

Le risque de sécheresse est lié au **manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs** ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des **restrictions d'usage** pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être **associés** à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.

NOTES PERSONNELLES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

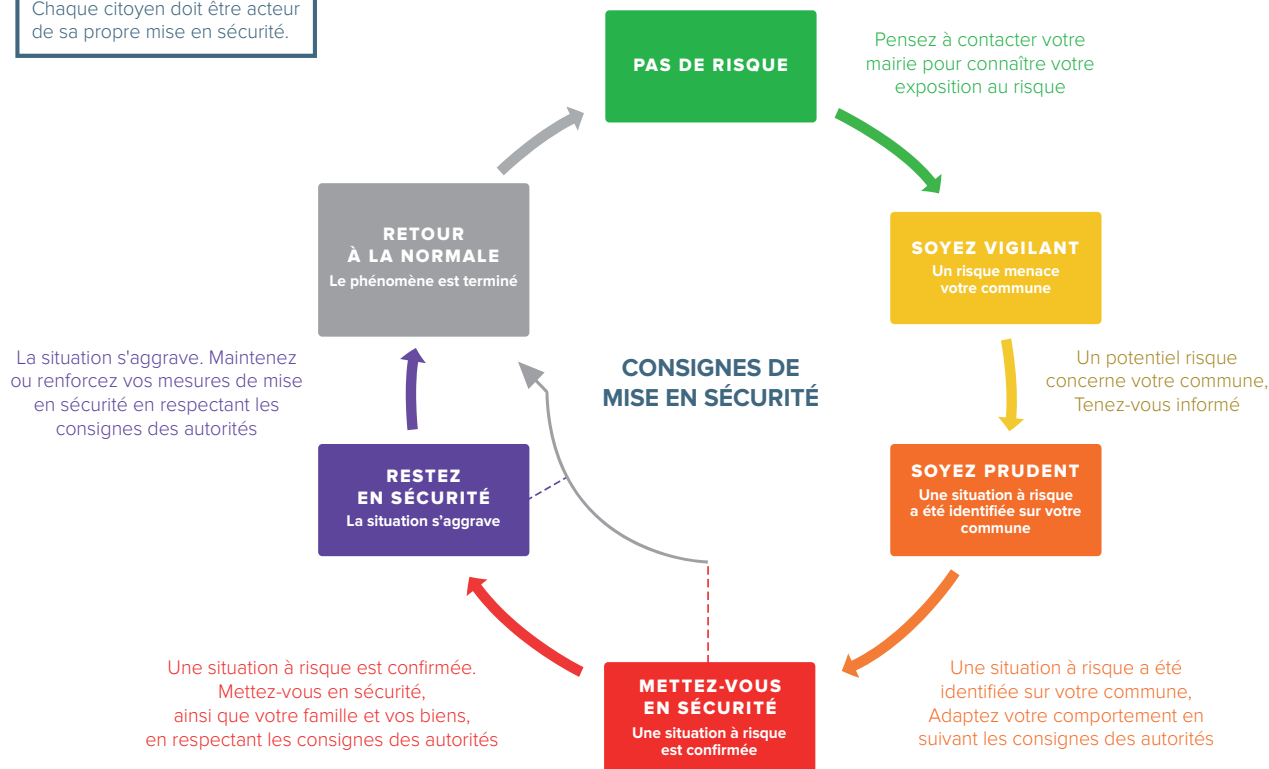
.....

.....

.....

PARTICULIER

Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



Radio à piles



Bougies ou lampes de poche



Nourriture et eau potable



Médicaments



Vêtements



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>



LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

